

L'an deux mil seize, le huit juin à 19 heures, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de M. Eric DURAND, Maire.

Nombre de conseillers Municipaux : 33

Date de la convocation du Conseil Municipal : 2 juin 2016

Etaient présents : M. Eric DURAND, Maire.

M. Eddie BERCKER, Mme Charlotte DEBOSQUE, M. Joseph SANSONE, Mme Ariane FRUIT, M. Thomas DESMETTRE, Mme Sandrine DUCRET, M. Bernard DEKETELAERE, Mme Michèle DELSALLE, M. Benjamin HUS, Adjoint.

Mme Christiane DEVAIENE, M. Hubert COUVREUR, Mmes Marie-Joëlle WATINE, Emmanuelle DUPREZ, Florence GOSSART, Fabienne BURLOT, M. Philippe-Hervé BLOUIN, Mmes Anne-Sophie TOULEMONDE, Marie CHAMPAULT, M. Pascal GHEYSENS, Mme Véronique HOSTI, M. Romain KALLAS, Mme Germaine HERVEIN, M. Guy HALLE, Mme Anne COLLOT, M. Daniel COMPERE, Conseillers Municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir : M. Christian MAUCONDUIT (pouvoir à M. BERCKER), MM. Sébastien GREC (pouvoir à M. DURAND, Maire), Jérémie STELANDRE (pouvoir à M. DESMETTRE), Mme Florence PAQUENTIN (pouvoir à M. KALLAS), M. Oscar DURAND (pouvoir à Mme DEBOSQUE),

Absents : Mme Maryse DESTOBÈRE, M. Bruno DELEMARLE,

M. Romain KALLAS, désigné Secrétaire de séance, procède à l'appel.

M. le MAIRE : La séance est ouverte. Le procès-verbal de la dernière réunion attire-t-il des observations de votre part ? Non ?

**Le procès-verbal de la séance du 23 mars 2016 est adopté à l'unanimité.**

Monsieur le Maire procède au compte-rendu des décisions suivantes :

22 Mars 2016 – Décision portant **contrat d'entretien et de désinfection des bacs à sable du plateau multi-sports et de l'aire de jeux rue de Verdun** avec la société KO SERVICES à Tourcoing pour un montant annuel de 680.00 euros HT (816.00 euros TTC) à compter du 1<sup>er</sup> Juin 2016 pour une durée d'un an.

30 Mars 2016 – Décision portant **convention de prestation pour deux séjours sous tente (8 à 14 ans) qui se dérouleront du 25 au 29 Juillet et du 16 au 20 Août 2016** avec la Base EEDF de Plein Air Nature à Morbecque pour un montant de 7 395.40 euros pour les deux séjours (pour 20 enfants et 2 animateurs en Juillet et Août).

28 Avril 2016 – Décision portant **avenant au marché de maintenance pour le système de vidéoprotection de la ville de Mouvaux** avec la société SOGETREL à Lesquin pour un montant annuel supplémentaire de 420.00 euros HT (504.00 euros TTC) du 1<sup>er</sup> Mai au 31 Décembre 2016 soit une plus-value de 280.00 euros HT (336.00 euros TTC), le contrat annuel 2016 passe de 10 200.00 euros HT (12 240.00 euros TTC) à 10 480.00 euros HT (12 576.00 euros TTC).

4 Mai 2016 – Décision portant **avenant au marché d'insertion professionnelle portant sur le nettoyage et la préservation des espaces publics de la ville afin d'intégrer et de supprimer des prestations au marché** avec la société CANAL à Tourcoing pour un montant du marché inchangé à compter du 16 Mai 2016.

25 Mai 2016 – Décision **d'engagement pour l'organisation d'un spectacle fixe de rue intitulé « CréatuR » dans le cadre des festivités de la fête nationale qui se déroulera le Mercredi 13 Juillet 2016 Place du Cœur de Ville** avec la compagnie LES TRÉTEAUX DU CŒUR VOLANT à Troyes pour un montant de 6 724.57 euros TTC.

#### **1-Subventions aux associations sportives**

M. Eddie BERCKER, Adjoint, Rapporteur ;

La 1<sup>ème</sup> commission (Sports, Loisirs, Vie associative) en date du 26 mai 2016, propose d'accorder, au titre de l'année 2016, les subventions aux associations sportives suivantes :

	Montant des subventions 2016	INFORMATIONS
<b>SP - SPORTS :</b>	<b>111 862,00</b>	
<b>VOLLEY CLUB MOUVALLOIS</b>	<b>24 272</b>	
<i>Subvention de fct</i>	<i>15 272</i>	
<i>Subvention de Niveau</i>	<i>9 000</i>	<i>Accompagnement à la descente en Pré Nationale pour leur permettre de remonter</i>
<b>ETOILE SPORTIVE MOUVALLOISE (E.S.M.)</b>	<b>26 212</b>	
<i>Subvention de fct</i>	<i>18 980</i>	
<i>Subvention de Niveau</i>	<i>6 000</i>	<i>Maintien en PH ou Accompagnement à la descente en PHR pour leur permettre de remonter</i>
<i>Subvention Exceptionnelle</i>	<i>1 232</i>	<i>Accompagnement à la nouvelle politique sportive</i>
<b>MOUVAUX FUTSAL CLUB</b>	<b>2 450</b>	
<b>ASSOCIATION MOUVALLOISE D'AIKIDO</b>	<b>1 287</b>	
<b>A.S.C. JEANNE D'ARC</b>	<b>8 840</b>	
<b>ASSOCIATION TENNIS DE MOUVAUX (A.T.M.)</b>	<b>11 535</b>	
<b>ASSOCIATION SPORTIVE MOUVALLOISE (A.S.M.)</b>	<b>5 863</b>	
<b>ASSOCIATION ATHLETIC BASKET CLUB MOUVAUX (ABCM)</b>	<b>8 092</b>	
<b>CLUB MOUVALLOIS DE JUDO (C.M.J.)</b>	<b>4 648</b>	
<b>ESCRIME CLUB MOUVALLOIS (E.C.M.)</b>	<b>5 000</b>	
<b>KARATE CLUB MOUVALLOIS (K.C.M.)</b>	<b>3 990</b>	
<b>MOUVAUX MUSCULATION</b>	<b>924</b>	
<b>RALLYE CYCLO MOUVALLOIS</b>	<b>1 314</b>	
<b>CENTRE D'ACTIVITES PHYSIQUES ADULTES DE MOUVAUX (C.A.P.A.M.)</b>	<b>1 413</b>	

<b>UNORA MOUVAUX</b>	<b>3 451</b>	
<b>LA PETANQUE MOUVALLOISE</b>	<b>837</b>	
<b>AMICALE VICTOR HUGO</b>	<b>270</b>	
<b>DETENTE ET AMITIE</b>	<b>342</b>	
<b>BOURLOIRE SAINT GERMAIN</b>	<b>849</b>	
<b>BEAUTIFUL YOGA</b>	<b>273</b>	

Il est précisé qu'un acompte de 50% de l'année N-1 sur les subventions de fonctionnement a déjà été versé aux associations sportives le 5 avril 2016.

Par ailleurs, la commission précise que, dans le cadre de l'accompagnement à sa politique sportive, et sous réserve d'un minimum de stabilité au niveau des points attribués dans l'évaluation, la Ville s'était engagée durant 3 années à prendre à sa charge 50% du différentiel (« Année N » - « Année N-1 »). Pour autant, au regard des résultats obtenus et de la progression en matière de développement qualitatif, la commission a tenu, comme l'an dernier, à ce que l'Etoile Sportive Mouvalloise obtienne une subvention équivalente à celle de l'année 2015. C'est pourquoi, il a été décidé d'accorder en tant que subvention exceptionnelle, le différentiel entre la subvention 2015 et la subvention 2016.

M. BERCKER : La commission sport s'est réunie en date du 26 Mai après étude des dossiers de subvention, elle a étudié cela de très très près et donc voilà vous avez le tableau avec les montants accordés en sachant qu'une avance de 50 % avait été versée au mois d'Avril. Donc il convient de concrétiser maintenant les subventions pour l'année 2016, pour la saison 2016 – 2017.

M. le MAIRE : Pas de questions ? La particularité mouvalloise c'est qu'il y a des conventions signées avec les associations et la subvention est attribuée en fonction de critères posés, qui sont très objectifs. Une évaluation est faite par les membres de la commission à laquelle siège Germaine HERVEIN je pense pour le groupe ?

Mme HERVEIN : Oui.

M. le MAIRE : La commission désormais attribue donc les montants de subvention en fonction de valeurs objectives.

Mme HERVEIN : Et bien justement ...

M. le MAIRE : Et bien justement je vais lui donner la parole.

Mme HERVEIN : Simplement pour demander à l'Adjoint, c'est une petite remarque, quand on fait le compte-rendu souvent vous mettez dans le compte-rendu pour les associations sportives, la date de la prochaine réunion. Est-ce qu'on pourrait faire un petit rappel pour les réunions ? J'avais oublié et donc je ne suis pas venue.

M. BERCKER : Pas de problème, tu peux compter sur moi, je ferai un rappel.

Mme HERVEIN : Merci.

M. le MAIRE : Donc nous allons mettre au vote cette première partie de subvention aux associations sportives, en précisant qu'il est souhaitable que celles ou ceux qui ont des fonctions particulières au sein des bureaux de ces associations ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte.

(Ne participe pas au vote relatif à la subvention à la Bourloire St Germain : M. Christian MAUCONDUIT

Ne participe pas au vote relatif à la subvention à l'association Athletic Basket Club Mouvaux (ABCM) : M. Romain KALLAS)

## **2-Personnel titulaire – Emplois permanents à temps complet – Modification du tableau des effectifs**

M. Eddie BERCKER, Adjoint, Rapporteur ;

Le tableau des effectifs permanents à temps complet arrêté par la délibération du 23 mars 2016, nécessite une révision en raison de l'évolution de la réglementation et des services.

Vu le code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la loi n° 84.53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84.53 du 26 Janvier 1984 modifié.

Vu l'avis émis par le Comité Technique Paritaire en date du 8 juin 2016 qui s'est prononcé favorablement pour toute modification du tableau des effectifs, tant en création qu'en réduction de postes, dans la mesure où cela n'a pas pour effet d'entraîner une suppression effective d'emplois.

Il vous est donc proposé d'adopter le tableau des effectifs permanents à Temps Complet comme ci-joint.

M. le MAIRE : Si vous le voulez bien, je vais joindre le point 2 le point 3 sur les emplois permanents à temps complet et à temps non complet pour les explications parce que l'un ne va pas sans l'autre. Mon cher Eddie tu as la parole.

M. BERCKER : Merci Monsieur le Maire donc l'explication va être rapide parce que il y a deux délibérations du 23 Mars 2016 ont arrêté le tableau des emplois permanents à temps complet et à temps non complet. Donc il convient aujourd'hui de procéder aux modifications de ces tableaux des effectifs afin de permettre l'évolution des services et le déroulement des carrières des agents promus par avancement de grade. Voilà il n'y a pas de changement, pas d'embauche nouvelle, ni suppression de quoi que ce soit mais c'est juste pour mettre le tableau à jour avec les avancements de grade et puis pour ceux qui ont passé des concours et qui ont réussi ces concours, il s'agit de pouvoir leur donner la promotion nécessaire.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte.

## **3-Personnel titulaire – Emplois permanents à temps non complet – Modification du tableau des effectifs**

M. Eddie BERCKER, Adjoint, Rapporteur ;

Le tableau des effectifs permanents à temps non complet arrêté par la délibération du 23 mars 2016, nécessite une révision en raison de l'évolution de la réglementation et des services.

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84.53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84.53 susvisée,

Vu l'avis émis par le Comité Technique Paritaire en date du 8 juin 2016 qui s'est prononcé favorablement pour la modification du tableau des effectifs.

Il vous est donc proposé d'adopter le tableau des effectifs permanents à Temps Non Complet comme ci-joint.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte.

#### **4-Tarifs Ecole de Mode et Couture**

Mme Sandrine DUCRET, Adjointe, Rapporteur ;

L'Ecole de Mode et Couture a été créée en 1920, sous la dénomination « Ecole de Coupe et Couture ». Les tarifs de l'école de Mode et Couture n'ont pas évolué depuis une délibération du 24 juin 2009. Il convient de revaloriser le montant des droits d'inscription et d'ajouter une possibilité d'inscription au trimestre.

Après avis favorable de la Commission n°6 en date du 19 mai 2016, il vous est proposé de bien vouloir adopter les tarifs suivants, applicables à compter de l'année scolaire 2016/2017 :

Tarifs mouvallois :

	Ancien tarif annuel	Nouveau tarif annuel	Tarif au trimestre
Adulte (non-imposable)	30 €	36 €	12 €
Adulte (imposable)	60 €	72 €	24 €
Enfant de 14 à 18 ans (non-imposable)	15 €	18 €	6 €
Enfant de 14 à 18 ans (imposable)	20 €	24 €	8 €
Enfant de moins de 14 ans	10 €	12 €	4 €

Tarifs extérieurs (non-mouvallois) :

	Ancien tarif annuel	Nouveau tarif annuel	Tarif au trimestre
Adulte	100 €	120 €	40 €
Jeune de moins de 18 ans	50 €	60 €	20 €

Tarif extérieur et mouvallois :

Cours Technique optionnel	10 € / cours d'une durée de 3h
---------------------------	--------------------------------

Il est demandé, en sus des droits d'inscription, une contribution forfaitaire de 7€ par élève et pour l'année scolaire, pour le petit matériel.

Mme DUCRET : Il m s'agit d'opérer trois changements dans les tarifs de l'école de mode et couture. D'une part, on partirait sur des tarifs au trimestre parce qu'on s'est rendu compte que beaucoup d'élèves commençaient un trimestre ou deux et ne finissaient pas l'année, par exemple parce qu'ils avaient des travaux qui étaient terminés et ne souhaitaient pas continuer, donc c'est la possibilité d'avoir une gestion plus souple et en plus on était obligé de refuser du monde, donc nous permettre de passer à une gestion par trimestre permet d'accueillir beaucoup plus d'élèves, ça c'est la première chose. Deuxième chose, c'est d'avoir une tarification de cours techniques, les cours techniques permettent un perfectionnement, acquérir des techniques très pointues en termes de couture, donc ces cours deviennent optionnels et facturés. Et la troisième chose c'est d'avoir, lors de l'inscription, des frais forfaitaires pour ce que l'on appelle les petits matériels, les cannettes, le fil, etc ... Pourquoi ça ? Parce qu'un certain nombre d'élèves viennent avec du matériel qui n'est pas toujours de très bonne qualité, qui engendre en fait des dégradations des machines, donc le fait d'avoir ce petit matériel permet d'avoir un parc de machines à coudre beaucoup mieux entretenu. Voilà pour l'essentiel. Et donc tout ceci était passé en commission le 19 Mai dernier.

M. le MAIRE : Avez-vous des questions particulières ? Madame COLLOT vous avez la parole.

Mme COLLOT : Merci Monsieur le Maire. Alors tout d'abord je voulais vous remercier d'avoir tenu compte de ma remarque de l'année dernière, de mettre les tarifs anciens et les tarifs nouveaux, ce qui facilite les choses pour tout le monde, y compris pour le public éventuellement s'il y a des questions. Nous sommes tout à fait favorable à l'observation de la possibilité de payer au trimestre, déjà aussi cela permet de ne pas tout payer d'un coup, cela facilite les choses. Par contre nous constatons une très très grosse augmentation d'en général 20 %. Alors on trouve vraiment dommage que les tarifs n'aient pas évolué au fur et à mesure, enfin petit à petit au cours des années. Mais par ailleurs nous savons maintenant que les dotations de l'Etat vont baisser mais moitié moins que prévu, ce qui va donc faire des recettes supplémentaires pour les communes, donc voilà pourquoi ne pas utiliser ces recettes pour ne pas augmenter de 20 % et donc nous ne sommes pas du tout favorable à cette grosse augmentation de tarifs.

Mme DUCRET : Je reviens sur votre point, comme vous l'avez vu on passe au trimestre, en fait ce qui veut dire qu'un élève en général va prendre quoi un trimestre ou deux ce qui fait qu'en termes de tarifs ça reste toujours très compétitif et on est toujours très compétitif par rapport même aux associations qui facturent beaucoup plus cher, et je ne parle même pas des villes en dehors. Donc c'est quand même, si vous faites le calcul au cours il y a 36 à 40 cours par an, donc on est à moins d'un euro le cours quasiment, ce qui est quand même très ridiculement bas. Il s'agit aussi de réévaluer le tarif, l'école monte en puissance, on a énormément de demandes, on a 130 élèves on refuse du monde, derrière c'est une équipe qui s'investit, il y a eu une adjointe qui a été recrutée qui est de très bonne qualité. Voilà je dirais aussi que la qualité ça a aussi un certain coût.

M. le MAIRE : Vu les contraintes budgétaires, Sandrine est venue me rencontrer en me disant et bien voilà l'école mode et couture à un projet de développement. J'ai dit halte-là qui va là, je n'ai pas les recettes pour répondre favorablement au développement de l'école mode et couture. J'ai dit par contre, si tu restes dans ton budget, c'est-à-dire que les recettes dégagées par l'augmentation seront intégralement, à l'euro près, réinvesties dans l'école mode et couture c'est-à-dire que, les deux animateurs payés par la ville parce que l'école mode et couture, particularité Mouvalloise, c'est une politique volontariste qui n'est pas du tout obligatoire et dont le Maire a la responsabilité. Donc, les deux animateurs, quand vous regardez les deux animateurs, ils ne sont pas payés à 400.00 euros, ils sont payés au SMIC plus les charges sociales plus les charges patronales, imaginez un petit peu le coût annuel de l'école mode et couture, qui plus est les locaux qui sont mis à disposition et qu'on a refait avec l'eau, le gaz et l'électricité, plus les machines, plus l'investissement, bref ça représente un coût non négligeable pour la collectivité. Donc j'ai dit OK banco pour le développement mais ça ne doit pas coûter un euro en plus au niveau du budget, c'est pour ça qu'elle a proposé et excusez-moi mais les tarifs étaient ridiculement bas, le mot est pesé, ridiculement bas et surtout quand on sait que il y a à peu près un bon tiers de personnes qui, je ne vais stigmatiser personne, qui sont extérieures à la commune de Mouvaux, qui viennent parce qu'ils trouvent que l'ambiance est chouette et sympathique et qu'on est limité aujourd'hui au niveau des cours et au niveau du développement et des passerelles à faire entre, on va dire, l'école mode et couture et d'autres animations ou activités. Depuis qu'il y a Jérôme et avec Ludivine, on peut dire que l'école mode et couture elle a pris une nouvelle dynamique et la nouvelle dynamique elle est bien pesée. On regarde un petit déjà la fréquentation qui augmente sensiblement et puis

il y a des jeunes. Cette école mode et couture c'est aussi la convivialité, il y a des personnes d'un certain âge qui oublient parfois qu'ils viennent pour apprendre la couture, qui sont là plus à avoir un moment de discussion et d'échanges. Donc il y a une nouvelle dynamique, cette nouvelle dynamique, on doit ouvrir des créneaux, on doit faire des choses, les budgets sont contraints donc la proposition qui a été faite, et ça n'a pas été augmenté depuis combien de temps les tarifs de mode et couture ?

Mme DUCRET : 2009 la fois dernière.

M. le MAIRE : Depuis 2009.

Mme DUCRET : Cela fait 7 ans.

M. le MAIRE : Alors c'est vrai si on avait fait chaque année 2 % on serait à la proposition qui est faite. Je le reconnais, c'est moins dur à faire comme on augmente chaque année de 2% donc j'insiste lourdement en disant que l'augmentation intégrale des recettes va intégralement au fonctionnement de l'école.

Mme DUCRET : Tout à fait.

M. COMPERE : Deux petites remarques. Bon la première c'est au niveau de la progressivité horizontale, c'est-à-dire que quand vous faites un tarif au trimestre, si vous êtes non imposable ça fait 48.00 euros, si vous êtes imposable ça fait 76. 48 au lieu de 36, 76 au lieu de 72, je ne sais pas pourquoi il y a une telle différence, peut être un problème de calcul, et deuxième chose, je trouve un peu quand même la différence imposable non imposable c'est vraiment la barrière c'est à dire du simple au double. Est-ce que il y a très peu de non imposable ou est ce qu'il y a une raison ?

Mme DUCRET : Non, les non imposables il y en a finalement assez peu. Il y a un certain nombre de personnes qui sont un peu plus âgées, qui sont non imposables effectivement et qui viennent surtout pour la convivialité du cours, passer un bon moment. Voilà, après sur les tarifs on est restés, si vous le regardez par rapport aux anciens tarifs, on est sur la même linéarité enfin il me semble donc voilà, on n'a pas les mêmes tableaux. 30 et 36 on est sur moitié moins sur les non imposables.

M. COMPERE : Oui mais 72 si vous faites par trimestre ça fait 76, si vous faites 36 par trimestre ça fait 38.

Mme DUCRET : Attention, on ne parle pas de la même chose, nous ne sommes ici que sur trois trimestres.

M. le MAIRE : Oui mais dans l'Education Nationale le quatrième trimestre, c'est le trimestre des vacances d'été. Et je suis persuadé que si nous avions proposé, parce qu'on a eu la discussion, si nous avions proposé un adulte non imposable avec une revalorisation un peu plus importante vous auriez peut-être été le premier à dire « discrimination vous avez augmenté les non imposables d'une façon irrégulière » voilà. Donc on repart sur les tarifs anciens et on met les tarifs nouveaux avec une augmentation qui va de l'ordre d'une vingtaine de pour cent.

Par 28 voix pour et 3 voix contre (Mme HERVEIN, M. HALLE, Mme COLLOT), le Conseil Municipal adopte.

### **5-Les Belles Sorties 2016 « Au pied de la lettre » - Tarifs et convention avec le Gymnase / Centre de développement chorégraphique de Roubaix**

Mme Sandrine DUCRET, Adjointe, Rapporteur ;

Dans le cadre de l'opération de démocratisation culturelle initiée par la MEL et intitulée « Les Belles Sorties », la ville de Mouvaux a décidé d'accueillir le spectacle de danse contemporaine « Au pied de la lettre », deux pièces pour jeune public, proposé par le GYMNASSE/Centre de Développement Chorégraphique, le vendredi 18 novembre 2016 à 19h dans la Salle Bercker.

Il convient donc de formaliser ce partenariat entre la ville et le Gymnase/CDC par le biais d'une convention à intervenir et d'appliquer une tarification.

Après avis favorable de la Commission n°6 en date du 19 mai 2016, il vous est proposé de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention,
- adopter les tarifs suivants :

Spectacle du 18 novembre 2016	
Tarif enfant (- de 12 ans)	Gratuité
Tarif Ado (12 /18 ans)	2 €
Tarif adulte	5 €

Nombre de places en vente : 250

Jauge limitée à 250 places

M. DUCRET : Comme l'an dernier nous avons accueilli l'atelier d'art lyrique de Tourcoing, cette année nous allons accueillir un spectacle de danse à destination du jeune public et on vous propose d'adopter les mêmes tarifs que ceux adoptés l'année dernière à savoir donc gratuité pour les jeunes enfants et un tarif tout à fait attractif pour les adultes et les adolescents. Je veux juste préciser que cette politique tarifaire est d'une part pour valoriser le spectacle de qualité proposé aux Mouvallois dans le cadre des « Belles Sorties » et deuxièmement l'argent récolté sert uniquement à financer le moment de convivialité qui a lieu après le spectacle, rien d'autre. Donc opération blanche pour la ville.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte.

### **6-Tarifs de location des salles municipales**

Mme Michèle DELSALLE, Adjointe, Rapporteur ;

Par délibération en date du 12 décembre 2012, le Conseil municipal a approuvé les tarifs de location des salles municipales.

Après avis favorable de la Commission n°8 en date du 16 avril 2016, il vous est proposé d'adopter les tarifs suivants, applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 pour les réservations effectuées après le 1<sup>er</sup> septembre 2016. Les réservations opérées avant le 1<sup>er</sup> septembre 2016 restent soumises aux tarifs de la délibération en date du 12 décembre 2012 :

	Tarif associations mouvalloises / jour		Tarif autres organismes / jour		Tarif Particuliers mouvallois / jour	
	actuel	nouveau	actuel	nouveau	actuel	nouveau
Fermette du Hautmont (50 pers)	45 €	<b>50 €</b>	340 €	<b>360 €</b>	170 €	<b>200 €</b>
Courcol (120 pers)	45 €	<b>60 €</b>	340 €	<b>400 €</b>	170 €	<b>200 €</b>

Malraux (60 pers)	25 €	<b>30 €</b>				
Bercker (Hall + salle jusqu'à 350 pers)	150 €	<b>200 €</b>	1190 €	<b>1300 €</b>	595 €	<b>700 €</b>
Bercker (Hall)	50 €	<b>55 €</b>	480 €	<b>550 €</b>	240 €	<b>300 €</b>
Bercker (Hall + Scène + Salle)	230 €	<b>280 €</b>	1650 €	<b>1800 €</b>	825 €	<b>950 €</b>
Caution : salle + l'ensemble du matériel présent dans la salle ou loué	<b>500 €</b>					

Mme DELSALLE : Les derniers tarifs ont été adoptés en décembre 2012 pour une application en Janvier 2013, il était donc opportun de revoir ces tarifs. Une revalorisation a donc été étudiée en commission en date du 16 Avril dernier. Pour un rééquilibrage dans la répartition des salles, plus de cohérence également et suite aux travaux d'aménagement et de confort apportés à certaines salles municipales, je pense notamment à la salle Courcol, il vous est donc proposé ce soir d'adopter cette nouvelle grille de tarifs applicables au 1<sup>er</sup> Septembre 2016.

M. le MAIRE : Avez-vous des questions ? Madame COLLOT vous avez la parole.

Mme COLLOT : Oui Monsieur le Maire, c'est les mêmes remarques que tout à l'heure, ce sont des augmentations qui sont énormes qui vont de 10 à plus de 66 % pour la salle Bercker et le tout pour des associations Mouvalloises.

Mme DELSALLE : Les associations Mouvalloises ne paient pas. C'est au bout de la troisième occupation.

M. le MAIRE : Il n'y a aucune association qui paye les locations. C'est pour éviter qu'il y ait des associations, qui au contraire, fassent main basse sur une salle, donc on se réserve cette possibilité. Elles ont trois fois la location gratuite et si celles qui vont un peu au-delà, si elles présentent une animation ou un supplément dans le cadre de leur vie associative, on leur prête gratuitement les salles.

Mme DELSALLE : Cela fait trois ans et demi que le tarif n'a pas été augmenté.

M. le MAIRE : Et là c'est la même chose, pour la simple et bonne raison que si on augmente de 2 ou 3 % ça va faire 46 euros et 50 centimes. Donc on attend tous les deux trois ans et on augmente un petit point qui est linéaire, de 45 à 50 ça représente donc, on va dire à peu près, 2 à 3 % par an d'augmentation. Alors la petite différence aussi, c'est que les salles d'hier ne sont pas celles d'aujourd'hui. La Fermette d'hier ce n'est plus la Fermette d'aujourd'hui, je le vois parce que la Fermette est de plus en plus louée. La Fermette il y a eu quand même plus de 100 000.00 euros de travaux réalisés. On l'a remise au goût du jour, on a déjà oublié la question de son accessibilité et puis après derrière on a refait le plancher, on a refait les toilettes. La salle Courcol c'est la même chose. La salle Courcol je pense qu'on a dépensé 60 000.00 euros entre la réfection complète de la cuisine et des toilettes. Quand on avait une envie pressante à la salle Courcol il fallait vraiment avoir envie d'aller dans les toilettes, elles étaient un peu désuètes et là maintenant d'une part elles sont en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et puis d'autre part on va dire que on n'hésite plus à aller aux toilettes à la salle Courcol. Même chose au niveau de la cuisine, la cuisine elle était un peu tristounette, il y a eu des travaux qui ont été faits au niveau de la cuisine dans la salle Courcol. Alors après derrière on s'est rendu compte, pour la salle Bercker notamment, il y avait la salle Bercker qu'on pouvait couper en deux, le problème c'est que quand on la coupait en deux on ne pouvait pas louer l'autre partie parce qu'elle faisait du bruit par rapport à l'autre. Une personne avait compris le système, ne louait que la moitié de la salle Bercker et en fin de compte s'appropriait la totalité de la salle Bercker. Et bien souvent on ne leur donnait pas forcément, dans le contrat, l'utilisation soit de la cuisine ou soit de la scène, et puis on se rendait compte qu'ils allaient dans la cuisine et qu'ils avaient utilisé la scène. Donc c'est pour cela qu'on a remis au goût du jour. Il y a eu une longue discussion à ce sujet au niveau de la commission, très longue.

Mme DELSALLE : Tout à fait, deux fois en commission.

M. le MAIRE : Et Michèle est revenue plusieurs fois dans mon bureau au niveau de cette nouvelle tarification, qu'on a aujourd'hui bien pesée par rapport aussi aux travaux qu'on a effectués dans l'ensemble des salles. De toute façon vu les tarifs et vu les disponibilités de salles à Mouvaux ça doit bien fonctionner, vu que si vous demandez aujourd'hui une salle à Mouvaux bonjour pour avoir, vu l'agenda, des disponibilités. Pour la salle Bercker, on est bientôt à un an d'avance. D'ailleurs, j'ai également, pour la salle Bercker, stoppé parce qu'il y en avait certains qui mettent des réservations en 2018. Donc 2018 c'est bien mais c'est une salle dont les manifestations municipales sont quand même prioritaires. Donc en 2018 on ne sait pas si on aura besoin de la salle pour ça et il y en a certains qui utilisent la salle à des fins on va dire privées, par forcément publiques ou aller on va dire associatives ou qui participent à l'animation de la commune.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte.

## 7-Tarifs Ecole de musique

Mme Sandrine DUCRET, Adjointe, Rapporteur ;

Par délibération en date du 18 mars 2015, le Conseil Municipal a adopté les droits d'inscription à l'Ecole de musique tels qu'il suit :

Tarifs droits d'inscription	Année scolaire 2015/2016		
	1 <sup>ère</sup> inscription	2 <sup>ème</sup> inscription et suite	Tarif adulte (≥ 18 ans)
<b>MOUVALLOIS</b>			
Solfège ou Chant choral	30 Euros	15 Euros	40 Euros
Instrument	50 Euros	30 Euros	75 Euros

2 <sup>ème</sup> instrument	50 €uros	30 €uros	75 €uros
<b>NON MOUVALLOIS</b>	Tarif unique enfant		Tarif unique adulte ( ≥ 18 ans )
Solfège ou Chant choral	80 €uros		110 €uros
Instrument	150 €uros		200 €uros
2 <sup>ème</sup> instrument	150 €uros		200 €uros

Il était demandé, en sus des droits d'inscription, une contribution forfaitaire de 8€ par inscription pour les frais de reproduction des partitions (obligation de la SACEM).

Après avis favorable de la commission n° 6 du 19 mai 2016, il vous est proposé d'adopter la revalorisation des droits d'inscription à l'Ecole de musique tels qu'il suit :

Tarifs droits d'inscription	A compter de l'année scolaire 2016/2017		
<b>MOUVALLOIS</b>	1 <sup>ère</sup> inscription	2 <sup>ème</sup> inscription et suite	Tarif adulte ( ≥ 18 ans )
Solfège ou Chant choral	32 €uros	16 €uros	43 €uros
Instrument	53 €uros	32 €uros	80 €uros
2 <sup>ème</sup> instrument	53 €uros	32 €uros	80 €uros
<b>NON MOUVALLOIS</b>	Tarif unique enfant		Tarif unique adulte ( ≥ 18 ans )
Solfège ou Chant choral	90 €uros		110 €uros
Instrument	170 €uros		230 €uros
2 <sup>ème</sup> instrument	170 €uros		230 €uros

Il est demandé, en sus des droits d'inscription, une contribution forfaitaire de 9€ par inscription pour les frais de reproduction des partitions (obligation de la SACEM).

Mme DUCRET : Si vous me permettez j'aimerais évoquer les points 7 et 8 ensemble puisqu'en fait il s'agit de tarifs liés à l'école de musique, si vous me le permettez.

M. le MAIRE : Très bien.

Mme DUCRET : Pareil, en commission nous avons étudié les tarifs de l'école de musique et il s'avère que c'est une école qui est extrêmement sollicitée. Cette année nous avons accueilli 15 % d'élèves en plus à l'école de musique, beaucoup viennent de l'extérieur et il faut savoir que même si là nous augmentons de façon assez modérée les tarifs, pour certaines villes environnantes, il revient toujours moins cher de venir s'inscrire à Mouvaux avec un tarif extérieur que de s'inscrire sur leur commune. Pourquoi cette augmentation de tarif ? Parce que nous avons aussi ouvert de nouvelles classes instrumentales, notamment la harpe par exemple cette année, le tuba aussi est instrument qui se développe. L'école est extrêmement innovante en termes d'animations, par exemple avec les musiques de chambre, des concerts et c'est vrai que l'on doit faire face à une montée en puissance de l'école, ce qui veut dire une charge, plus de travail pour les professeurs, pour la directrice et il convient aussi de s'adapter aux tarifs autour de la ville de Mouvaux. Pareil pour les instruments, une petite augmentation parce que les élèves ont la possibilité de louer les instruments à l'école de musique et derrière vous imaginez bien qu'il y a aussi un entretien des instruments qui n'est pas neutre. Voilà pourquoi nous avons cette augmentation.

M. le MAIRE : Vous avez dû lire que il y a aussi maintenant une contribution forfaitaire pour les partitions dues à la SACEM.

Mme DUCRET : Oui tout à fait.

M. le MAIRE : Concernant l'école de musique moi je tiens à féliciter Sandrine mais aussi, et tu transmettras les félicitations aussi au personnel sous ton autorité, notamment la directrice et toute l'équipe parce que l'école de musique est très attractive, très très attractive. Pour dire qu'elle est tellement attractive c'est qu'on est à saturation, sur cette année il n'y a plus de place, voilà. Donc l'année prochaine, comme le bouche à oreilles fonctionne à merveille et que la dynamique s'est instaurée encore plus, on est complet à mon avis au mois de Septembre. Cette dynamique elle est liée aussi à un esprit, une convivialité, par aussi les interconnexions avec l'orchestre d'harmonie. Moi ça me fait grand plaisir et j'ai beaucoup d'émotions quand je vois des petits bouts qui ont 10 ans et qui jouent dans un orchestre d'harmonie, ça été ma volonté au départ, aller on va dire, il y a eu quelques froissements au départ et aujourd'hui c'est une vraie réalité où il y a, on va dire, un cheminement au niveau des enfants, il y a le solfège, on est obligé de passer par le solfège, après il y a l'apprentissage de l'instrument mais on est tout de suite dans l'opérationnel avec un esprit qui se veut aussi charmant, convivial, parce que bien souvent les conservatoires c'est un peu rébarbatif on va dire c'est même tortionnaire pour certains, il faut passer par des phases et les grands musiciens savent pertinemment qu'ils en ont passé des heures et des heures voire des heures de malheur pour avoir leur plus grand bonheur par la suite. Monsieur COMPERE vous avez la parole.

M. COMPERE : Merci, je crois qu'il y a une petite erreur de frappe, c'est-à-dire que le tarif unique adulte pour les non Mouvallois n'augmente pas pour le solfège et le chant chorale, il reste à 110.00 euros.

Mme DUCRET : La chorale municipale, donc c'est une volonté de pouvoir continuer à pouvoir les accueillir parce que c'est vraiment une force aussi cette chorale. Donc ce n'était pas une erreur.

M. le MAIRE : Oui Madame COLLOT va parler en connaissance de cause peut être, c'est pour ça.

Mme COLLOT : Sur le tarif de la chorale, parce que vous n'êtes pas sans savoir que la chorale a participé à un projet opéra cette année, à l'Opéra de Lille, donc il n'était pas du tout prévu au moment des inscriptions l'année dernière et c'était superbe, c'était une belle aventure mais très lourd en temps et en investissement ce qui fait que certains choristes n'ont pas pu s'engager dans ce projet et donc n'ont pas eu de cours depuis le début de l'année, depuis début Janvier. Donc je me demandais s'il n'était pas possible de leur faire une ristourne sur leur inscription l'année prochaine, étant donné qu'ils n'ont pas eu de cours du tout depuis Janvier jusque la reprise aujourd'hui.

M. le MAIRE : Je veux dire que c'était un choix qui a été pris à mon avis, vous en faites partie, presque à l'unanimité.

Mme COLLOT : Oui tout à fait.

M. le MAIRE : Donc ça entraîne derrière après aussi des choix, c'est-à-dire que il y a eu des personnes qui n'ont pas pu participer, elles ont voté elles n'étaient pas contre donc, on va rentrer dans un système malheureusement compliqué, il y a bien eu des répétitions, certains n'ont pas pu y accéder donc je devrais revoir le tarif et ça se joue franchement à quelques euros ?

Mme COLLOT : Pour les extérieurs c'est quand même beaucoup, ceux qui n'ont pas participé et surtout le projet n'était pas prévu dans l'inscription. Quand on s'inscrit au mois de Juin, le projet nous a été proposé au mois d'Octobre Novembre il me semble donc ils n'ont pas pu s'inscrire en connaissance de cause.

Mme DUCRET : En même temps il y a le côté, enfin j'imagine, il y a l'expérience quand même assez unique d'avoir participé à un opéra, voilà c'est quand même sur la ville de Mouvaux que cela a pu se produire.

Mme COLLOT : Il faut pouvoir s'investir, il faut pouvoir s'inscrire et s'investir sur de très nombreuses heures.

M. le MAIRE : Je ne sais pas mais il y a eu combien de personnes ?

Mme COLLOT : Qui ne sont pas venues ?

M. le MAIRE : Oui.

Mme COLLOT : Je dirais une petite dizaine.

M. le MAIRE : Tant que ça quand même ?

Mme COLLOT : Qui ne sont pas venus, qui n'ont pas pu participer ?

M. le MAIRE : Oui.

Mme COLLOT : Moins de dix, je dirais entre six et huit quand même.

M. le MAIRE : Donc il faudra voir avec Sandrine, ça c'est un travail de commission pas forcément de Conseil Municipal mais bon moi je vous dis si on fait pour ce cas-là on le fait partout et c'est là le problème. On ouvre la boîte. Il y en a toujours un qui va dire : tiens là il y a eu des intempéries, il a plu je n'ai pas pu aller à mon cours de foot et puis voilà on y va ou par exemple l'espace Jean Richmond, on a une manifestation il n'a pas pu faire son truc il va dire ben tiens et puis il y a 52 semaines hop je retire ça je fais une règle de trois et vous me devez 1,50 euro.

Mme COLLOT : Non là c'est pas pareil.

M. le MAIRE : C'est pour cela qu'il faut vraiment peser combien de personnes, cela implique etc... et là c'est plus un travail de commission, retournez vers Sandrine à ce sujet-là.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte.

### **8-Tarifs de location des instruments aux élèves de l'Ecole de musique**

Mme Sandrine DUCRET, Adjointe, Rapporteur ;

Chaque élève de l'Ecole Municipale de Musique se voit proposer le prêt d'un instrument, propriété de la Ville, pendant deux ans maximum et dans la limite du stock disponible.

Après avis favorable de la commission n°6 du 19 mai 2016, il vous est proposé de revaloriser le tarif à hauteur de 65 euros pour la location d'un instrument à un élève de l'Ecole Municipale de Musique, pour l'année scolaire, à compter de septembre 2016. (tarif antérieurement fixé à 60 euros par délibération du 21 mai 2014).

Le règlement s'effectue en une fois à la remise de l'instrument, à l'exception des familles comportant aux moins 3 élèves inscrits, qui se voient accorder une modalité de règlement en deux fois (32,50 € en septembre et 32,50 € en janvier par élève), par le biais de la régie de recettes pour l'encaissement des droits d'inscription à l'école municipale de musique.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte.

### **9-Tarif visite citoyenne et culturelle à Buckingham**

Mme Michèle DELSALLE, Adjoint, Rapporteur ;

La Ville de Mouvaux organise une visite citoyenne et culturelle en Angleterre du 30 septembre au 2 octobre 2016, dans le cadre des échanges avec notre ville jumelle de Buckingham. La découverte de cette cité chargée d'histoire et du fonctionnement de ses institutions sera couplée à la célébration du 300<sup>ème</sup> anniversaire de la naissance de Capability Brown, l'artiste paysagiste qui créa les grands jardins de Stowe et les jardins aristocratiques dans toute l'Angleterre.

Outre les élus du Conseil Municipal en représentation officielle, et après avis favorable de la commission n° 8 en date du 16 avril 2016, il est proposé, dans la limite des places disponibles, d'ouvrir cette visite aux personnes intéressées (membres de l'association Mouvaux Jumelages, citoyens) moyennant une participation de ces dernières aux frais de transports de 40 € par personne.

Il vous est proposé d'adopter ce tarif, étant précisé que les droits seront perçus par le biais de la régie de recettes des animations culturelles.

M. le MAIRE : Ma chère Michèle tu nous amènes en Angleterre.

Mme DELSALLE: Merci Monsieur le Maire. Oui et je suis ravie de cette proposition, cette sortie culturelle les 30 Septembre, 1<sup>er</sup> et 2 Octobre à Buckingham. Ce sera l'occasion de visiter les jardins de Stowe et de fêter avec nos amis de Buckingham le 300<sup>ème</sup> anniversaire de la naissance de Capability Brown, artiste paysagiste reconnue pour la création de ses nombreux jardins aristocratiques dans l'Angleterre et principalement ce fameux parc à Buckingham où nous aurons deux heures de visite pour découvrir cet espace assez fabuleux. Il y aura aussi une visite dans la célèbre ville d'Oxford. Nous proposons donc cette sortie et pour cela nous avons mis en place un tarif qu'il vous est proposé de voter ce soir à un montant de 40.00 euros par personne qui comprend le transport bus et la traversée de la Manche. Nous serons accueillis chez les familles d'accueil et c'est un beau week-end à passer ensemble.

M. le MAIRE : La ville loue un bus, il y a 50 places et on ouvre à ceux qui sont intéressés. Alors je peux vous faire part de mon expérience, les jardins de Stowe sont les plus beaux jardins d'Angleterre, c'est exceptionnel. Deux heures, vous ne faites même pas le dixième du parc de Stowe. A chaque coin du parc vous avez un monument historique, vous avez des reflets avec des recherches d'architectes paysagistes exceptionnels, il y a d'ailleurs dans les jardins de Stowe sur une petite tourelle, c'est là où a été tourné un James Bond, en plus il y a un golf de 18 trous en plein milieu et on se demande d'où viennent et partent les golfeurs. Il y a également le collège de Stowe qui est en plein milieu avec les deux terrains à cricket qui font je ne sais pas 4, 5 hectares devant. C'est fabuleux, il faut le faire au moins une fois. Et après la ville d'Oxford, ceux qui ne connaissent pas, c'est extraordinaire. La ville d'Oxford c'est à chaque coin de rue un monument historique on est vraiment. La seule chose qui est un peu difficile, c'est le Dimanche la visite d'Oxford ou le Samedi ?

Mme DELSALLE : Le Samedi.

M. le MAIRE : Le Samedi, aïe il y aura du monde.

Mme DELSALLE : Le Samedi après-midi.

M. le MAIRE : Alors là ça va être bon. Faire le tour d'Oxford c'est merveilleux avec la rivière qui passe en plein milieu et puis tous les terrains c'est vraiment l'Angleterre typique. Et en plus avec toutes les universités et les écoles, vous entrez dans tous les cours vous avez l'impression d'être de temps en temps dans le film d'Harry Potter tellement il y a cette architecture assez extraordinaire. Donc voilà, n'hésitez pas, membres du conseil qui plus est c'est le 300<sup>ème</sup> anniversaire de l'artiste paysagiste qui a réalisé ces jardins et il faut savoir que ces jardins sont gérés par une association qui est une des associations environnementales les plus, on va dire, les plus importantes du monde au niveau nombre d'adhérents.

Mme COLLOT : Je voulais juste une précision pour savoir si les conjoints des élus où leurs enfants qui participent sont bien considérés comme des citoyens et donc paieront leur place ?

M. le MAIRE : Oui.

Mme DELSALLE : Oui.

Mme COLLOT : Très bien, merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte.

## **10-Règlement de fonctionnement des piscines scolaires**

M. Thomas DESMETTRE, Adjoint, Rapporteur ;

Par délibération du Conseil Municipal du 9 décembre 2014, la Ville de Mouvaux a revu le règlement de fonctionnement des piscines scolaires pour la rentrée scolaire 2015 autour de deux principes :

- le respect des réglementations et des partenariats en vigueur (Trésor Public, ...).
- le souci de mettre en place des démarches administratives fondées sur une grande souplesse, permettant ainsi aux familles de bénéficier de conditions optimales au quotidien.

Après consultation des différents partenaires (Education Nationale, Familles), il est apparu nécessaire d'optimiser encore davantage l'organisation proposée, en prenant en compte notamment :

- le cadre réglementaire qui n'impose pas à la Ville une participation à cette activité décidée par l'Education Nationale
- l'engagement municipal auprès des enfants (et donc des élèves), de l'Education Nationale et des familles pour permettre la réussite du parcours éducatif de chaque enfant, et ce malgré un contexte financier tendu pour les collectivités qui souffrent d'un désengagement sans précédent de l'Etat

C'est au regard de ces deux éléments que sont envisagées, pour la rentrée scolaire 2016, de nouvelles modalités de fonctionnement, définies comme suit :

- le remplacement du système de forfait par un paiement à la séance pour chaque enfant montant dans le bus sur la base d'un pointage réalisé par le professeur des écoles, étant précisé que l'envoi des pointages du cycle devra être effectué au plus tard chaque mardi suivant les vacances du cycle par la directrice/chef d'établissement à la mairie.
- Une facture sera remise à chaque famille pour les écoles publiques, précisions faites que :
  - la facturation sera établie à partir des pointages réalisés par les écoles
  - le paiement devra avoir lieu sous 15 jours à réception de la facture
- En cas de non envoi des listes de pointage à la période fixée, sera opérée une facturation de toute la classe.
- La facturation étant réalisée sur la base des présences réelles, aucun remboursement ne sera effectué.
- La séance sera facturée 2,50 € pour chaque enfant étant monté dans le bus.
- Pour tous les élèves des écoles publiques, les paiements se feront à l'Espace Familles, en mairie.  
*Pour les élèves des écoles privées, la participation familiale étant facturée dans les frais de scolarité, l'établissement établira un chèque d'école en réponse à la facture qui lui sera adressée.*

C'est pourquoi, après consultation et avis favorable de la commission thématique en date du 10 Mai 2016, il est proposé d'organiser de la sorte, à compter de la rentrée scolaire 2016, le règlement de fonctionnement des piscines scolaires.

M. le MAIRE : Mon cher Thomas tu as mouillé ta chemise pendant une paire de mois à nous proposer ce règlement, tu as la parole.

M. DESMETTRE : Merci Monsieur le Maire. Ce qui est proposé ce soir c'est la continuité de ce qui a été fait en 2014. Je vous rappelle très rapidement 2014, les parents payaient directement au personnel de l'éducation nationale les séances de piscine ce qui créait beaucoup de désagréments pour le personnel de l'éducation nationale qui a autre chose éventuellement à faire. Donc une adaptation a été faite et en même temps il y avait le trésor public aussi qui nous demandait une adaptation par rapport à la perception pour nos agents. Donc en 2014 une modification a été faite, une adaptation qui, ce soir, va devoir encore être un petit peu modifiée car on a eu une réunion technique avec les parents et puis aussi avec l'éducation nationale et on va payer maintenant non plus au forfait mais un paiement par séance. Alors en contrepartie et c'est là où ça devient intéressant, c'est qu'on va demander, et l'éducation nationale est tout à fait partante pour garder ce type de service, je rappelle qu'il rentre dans le marché des bus, ça permet aux écoliers d'utiliser à un prix modique le bus puisqu'on a un marché qui permet de diminuer le coût de transport. En contrepartie, comme je le disais, le professeur des écoles devra pointer les enfants qui montent bien dans le bus. Voilà, donc c'était une réunion technique, qui s'est fort bien passée d'ailleurs, je félicite les services justement sur le diaporama qui a été présenté et donc cette juste adaptation d'un paiement à la séance et non plus en forfait, une facturation sera remise à chaque famille car vous l'avez tous vu il y a un nouveau portail famille, qui est en train de monter en puissance. Et petite anecdote aussi j'en profite Monsieur le Maire, pour les écoles privées et bien il y aura une facturation qui sera faite dans la scolarité, ce qui nous permettra aussi de faire une économie en terme de timbres, c'est à peu près 1000 envois en moins, et donc moins de papier. Voilà ce que c'est qu'une modification à la marge certes, d'un règlement de fonctionnement des piscines scolaires. Je remercie les parents d'élèves mais aussi le corps enseignant qui s'est prêtés à l'exercice.

M. le MAIRE : Madame HERVEIN vous avez la parole.

Mme HERVEIN : Merci Monsieur le Maire. Je voudrais simplement une précision. Je n'ai peut-être pas bien compris mais avant lorsque les élèves allaient à la piscine c'était le prix du bus que l'on payait, c'est ça. Et là je vois la séance, est-ce que c'est toujours le prix du bus ou bien c'est l'entrée à la piscine et le bus ?

M. DESMETTRE : C'est poire et fromage, c'est effectivement l'entrée et le bus, car quand on interroge l'éducation nationale et quand on relit les textes, il faut faire attention à être généreux mais point trop. Et effectivement les textes ne nous obligent pas à prendre l'entrée, le bus etc ... Et effectivement c'est un forfait, on ne va pas demander aux parents de payer deux chèques c'est-à-dire un pour l'entrée et un pour le bus, donc effectivement c'est bien une conjonction de l'entrée et du bus. Chaque professeur des écoles à l'opportunité de faire soit de l'athlétisme ou autre chose ou de la piscine. S'il y a une volonté du corps enseignant de faire de la piscine et bien des communes comme Mouvaux peuvent choisir de dire oui ou de dire non. Sur Mouvaux dans la politique éducative on a plutôt choisi de dire oui. Donc effectivement ça englobe l'entrée, une partie de l'entrée en tout cas et puis le transport, donc c'est bien pour cela que c'est écrit à la séance.

Mme HERVEIN : Oui, est-ce qu'avant c'était aussi l'entrée et le bus ou bien simplement le bus, c'était ça ma question.

M. DESMETTRE : Alors avant effectivement ça n'était que le transport, qui endossait le tout. Mais finalement ce budget global représente 17 000.00 euros donc on mettait dans un pot commun à peu près à 20 000 euros, donc là on a choisi, on a saisi l'occasion pour refaire une répartition entre le coût de l'entrée et le coût du transport mais l'enveloppe reste quasiment la même autour de 20 000.00 euros, je crois précisément c'est 17 900.00 euros.



A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte.

## **11-Agenda d'accessibilité programmée - Ad'AP**

Mme Ariane FRUIT, Adjointe, Rapporteur ;

La loi du 11 février 2005 impose une mise en accessibilité de tous les Etablissements Recevant du Public au 1<sup>er</sup> janvier 2015, qu'ils soient de gestion publique ou privée.

Devant la faible mobilisation constatée à l'approche de la date butoir, le législateur a mis en place, par ordonnance du 26 septembre 2014, les Agendas d'Accessibilité Programmée, dits Ad'Ap.

Ces derniers visent à autoriser les gestionnaires d'ERP dont le ou les établissements ne serai(en)t pas aux normes aux échéances légales, à se mettre en conformité, dès lors que les travaux exigibles s'inscrivent dans une programmation déterminée par ce nouveau dispositif réglementaire.

A l'échelle d'une collectivité, ces agendas doivent définir la stratégie adoptée afin de rendre accessible les bâtiments publics dans un délai pouvant aller jusqu'à 6 ans (9 pour les très gros patrimoines). Ce document représente un engagement pour la collectivité qui doit -par ailleurs- établir un échéancier précis et le coût prévisionnel de l'ensemble des opérations.

Cet agenda doit d'abord donner lieu à une adoption par le Conseil Municipal avant d'être soumis à l'approbation du Préfet.

Préalablement à cette démarche, il convient de préciser que la Ville a créé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, une Commission Communale d'Accessibilité qui se réunit à intervalle régulier et qui a validé le principe de l'Ad'Ap qui lui a été présenté. Par ailleurs, un budget de 30 000€ est prévu tous les ans pour les travaux liés à l'accessibilité des bâtiments communaux.

Dans le cadre de l'agenda à réaliser, un diagnostic préalable complet de l'ensemble des bâtiments a été nécessaire : celui-ci a été confié à la société AEQUIOS. Cet état des lieux n'a pu être entièrement finalisé à la date butoir du 27 septembre 2015, ce qui n'a pas permis à la commune de s'inscrire dans le délai imparti.

L'étude réalisée par le diagnostiqueur a permis d'établir la nature des travaux à réaliser dans les 33 établissements recevant du public (ERP) et installation ouverte au public (IOP) concernés de la commune.

Ces travaux ont été estimés à hauteur d'un montant de 232 060€ HT, tel que précisé dans l'état ci-joint, et seraient exécutés sur une période de trois années.

Dans le respect de cet objectif, un soutien financier de l'Etat a été sollicité à travers le nouveau Fonds de Soutien à l'Investissement Local.

Ceci étant exposé, il vous est proposé d'approuver l'Ad'Ap communal et d'autoriser le Maire à engager toute démarche nécessaire à sa mise en œuvre, selon les modalités précitées.

M. le MAIRE : Le point important de l'ordre du jour, le point numéro 11, l'agenda d'accessibilité programmée dit Ad'Ap, qui est fortement attendu par Monsieur le Préfet, qui me tance pour avoir cette délibération. Donc ma chère Ariane avant de commencer, prends bien ta respiration. L'Ad'Ap c'est l'agenda d'accessibilité imposé par la loi, donc ce n'est pas une décision, on nous a imposé qui plus est, on nous impose de mettre en accessibilité sans avoir la compensation financière c'est-à-dire à l'euro près et vous allez voir que dans les différents bâtiments ERP, les 33 bâtiments qui reçoivent du public, dans tous les bâtiments même les nouveaux, on est obligé de faire des travaux pour l'accessibilité. Alors c'est des travaux de temps en temps qui dépassent un peu l'entendement et j'ai demandé la possibilité de m'extraire de l'Ad'Ap sur quelques bâtiments parce que, même si il y a la volonté de rendre tous les bâtiments accessibles, c'est quand même de l'argent public, c'est l'argent du contribuable et de temps en temps il faut être raisonnable et ne pas demander de mettre des ascenseurs à des endroits où il ne faut pas d'ascenseurs et qui ne vont jamais être utilisés. Nous en avons l'expérience à l'école Jeanne d'Arc au restaurant scolaire où l'ascenseur n'a jamais fonctionné. Ça fait depuis maintenant quatre ou cinq ans on paye des frais d'entretien et l'ascenseur il ne fonctionne pas, il marche bien mais on ne peut pas le faire fonctionner pour la simple et bonne raison c'est que comme c'est des enfants on est obligé d'avoir un prof qui accompagne l'enfant dans l'ascenseur, un qui aide, un qui est à la réception, voilà comme il n'y en a pas trois des profs, il ne peut pas se multiplier, ils vont tous à pied. Et ma chère Ariane tu as la parole donc pour nous expliquer ton long travail, ton long cheminement depuis plus d'une année.

Mme FRUIT : J'espère ne pas être trop longue. Merci Monsieur le Maire. Tout d'abord qu'est-ce qu'un Ad'Ap ? C'est un agenda d'accessibilité programmé pour la mise aux normes des établissements recevant du public ERP dans le respect de la réglementation. Nous devons l'envoyer pour le 27 Septembre 2015, l'état des lieux n'étant pas terminé, nous avons demandé un report. Je vous rappelle que depuis 2010 nous n'avons pas attendu la date, nous avons engagé en accord avec Monsieur le Maire et la commission d'accessibilité de cette époque pour 180 000 euros de travaux pour l'amélioration de l'accessibilité. Je voudrais quand même vous en donner un peu la liste. Donc il y a eu la salle Courcol, Monsieur le Maire en a parlé tout à l'heure, il y a eu également le remplacement de l'ensemble vitré de la porte d'entrée ...

M. le MAIRE : De la Mairie ?

Mme FRUIT : Non je parle de la salle Courcol.

M. le MAIRE : À Courcol oui c'est vrai, j'avais déjà la porte.

Mme FRUIT : Voilà, il y a eu l'école Victor Hugo maternelle, remplacement des portes extérieures côté cour, la Mairie il y a eu la cloison et portes automatiques du sas d'entrée. Complexe sportif De Coubertin, il y a eu le remplacement des portes et caillebotis et tapis, il y en a quand même pour 28.424 euros, en 2013 une partie de l'aménagement de la Fermette du Hautmont, une partie je dis bien, l'école Saint Exupéry élémentaire pose d'un ensemble portes doubles, la salle André Malraux fourniture et pose de WC pour PMR, la salle Courcol dont Monsieur le Maire parlait tout à l'heure : la cuisine et les sanitaires, je ne vais pas bien sûr tout vous détailler sinon demain matin on sera encore là et cette année, enfin fin d'année c'était le budget de fin d'année mais on l'a fait en 2016, le double sas d'entrée à l'école de musique qui a été fort apprécié. Donc au total, avant la date, on a quand même fait pour 180 000 euros de travaux en accord avec la commission d'accessibilité. En 2014 la loi et les normes ont été assouplies, fort heureusement, de nouveaux bâtiments sont sortis de terre, un nouvel audit a été confié à un Mouvillois pour les 33 ERP et IOP, c'est le cimetière de notre commune. Avant de vous demander d'approuver cet Ad'Ap, je souhaite vous donner par ERP les préconisations de travaux pour un montant total de 232 060.00 euros soit 278 472.00 euros TTC. Ces travaux seront effectués sur trois ans. Avant je voudrais quand même vous signaler parce que pour ne pas répéter à chaque fois, vous verrez souvent il y a les cheminements extérieurs et intérieurs qui reviennent, je vais quand même vous donner une petite explication. Le cheminement accessible permet notamment à une personne ayant une déficience visuelle ou auditive de se localiser, de s'orienter et d'atteindre le bâtiment en toute sécurité, donc nous ferons tout pour la sécurité et pour qu'elle puisse atteindre ce bâtiment. La bande d'éveil, vous verrez qu'aussi on en parlera souvent, bande d'éveil à la vigilance, c'est une surface présentant une texture que les malvoyants peuvent sentir ou toucher par les pieds. Ces dalles sont faites à base de résine de polyuréthane et sont collées. Voilà, je voulais au moins vous donner ces explications. Donc pour la Mairie, on a un total de 26 600.00 euros cheminements extérieurs comme je viens de vous le rappeler, pose d'un repère podotactile, je vais vous donner quand même les grands montants, 12 500.00 euros, pose d'un antidérapant contrasté et de revêtement d'éveil à la vigilance extérieur, idem à l'intérieur, 3 500.00 euros, adaptation de mobilier d'accueil, adaptation de main courante et adaptation de l'ascenseur. Pour l'hôtel de ville 7 200.00 euros appel à la vigilance, escalier, perron, pose de main courante, déplacement dans l'interphone et là nous avons deux demandes de dérogation, alors la première c'est pour l'escalier, l'escalier historique d'apparat, vous savez où il y a la moquette rouge et main courante là on ne peut rien faire non plus. Demande de dérogation pour

l'ascenseur, donc là il y a les services à réorganiser je pense que Monsieur le Maire en parlera également. Pour le CCAS 3 600.00 euros donc également pose de bandes antidérapantes contrastées dans les escaliers, adaptation main courante, appel à la vigilance, plaques podotactiles et l'éclairage. Pour la halte-garderie de la Mairie 950 euros je dirais que ça c'est le déplacement de l'interphone, pose d'une balise audio repérage télécommandable facilitant la localisation de l'entrée et d'une commande locale apportant des informations vocales sur demande. Pour l'école de musique 3 700.00 euros, absence de boucle magnétique au niveau de l'accueil, adaptation de l'ascenseur, installation d'informations parières sonores précisant l'ouverture de la cabine concernée et le sens de déplacement de la cabine, appel à la vigilance comme je le disais tout à l'heure, escalier, éclairage, pose de bandes antidérapantes contrastées. Lucie Aubrac, l'école Lucie Aubrac, cheminement extérieur là il y en a pour 6 950.00 euros au total, visiophone aux deux entrées, signalétique, contre marches plus main courante, adaptation de l'ascenseur, absence éclairage, message vocal, absence de lave-mains dans les sanitaires. Pour l'école Saint Exupéry maternelle 4 400.00 euros, création de sanitaires handicapés, cheminement extérieur, reprise du revêtement de sol, ressaut important, sol accidenté dans la cour, pote d'entrée principale, surface vitrée non repérable. Pour l'école Saint Exupéry primaire 2 850.00 euros, cheminement extérieur, absence de signalétique des WC handicapés. Pour l'école Victor Hugo maternelle 6 850.00 euros modification du cheminement extérieur, pose d'un repère podotactile et visuellement contrasté, circulation piétonne non éclairée, absence de balise audio et création d'un sanitaire handicapé. Ecole Victor Hugo primaire 4 050.00 euros, absence de sanitaire handicapé, main courante, les marches, éveil à la vigilance et dérogation pour l'ascenseur que Monsieur le Maire en parlait tout à l'heure, nous avons demandé une dérogation. Pour le restaurant scolaire Saint François, 650.00 euros ce sont des travaux mineurs c'est notamment au niveau du self ça peut être fait rapidement. Le restaurant scolaire Victor Hugo 2 250.00 euros, repérages extérieurs, ligne de self, plaques pour éviter de se cogner, changement de cuvettes et portes des sanitaires, changement du ferme porte d'entrée et balise audio. Pour le restaurant scolaire Thérèse Estienne 4 550.00 euros, absence sonore au niveau palier, ascenseur intérieur et extérieur, escalier extérieur nez de marches main courante non prolongés, balise audio. Complexe Coubertin 15 100.00 euros, cheminement extérieur, pose d'un repère podotactile et visuellement contrasté, mise en place d'un éclairage au niveau des stationnements, balise audio, nez de marches etc, réagencement du cabinet d'aisance et pour éviter l'ascenseur interdit l'accès à plus de cinquante personnes à la salle de musculation à l'étage. La salle Lucien Valet, cheminement extérieur 5 000.00 euros et il y en a pour 21 850 au total. Donc je reprends cheminement extérieur 5 000.00 euros, éclairage du parking insuffisant, il y en a pour 7 000.00 euros, balisage à l'entrée du parking, porte d'entrée à changer voire suppression de ses 3 500.00 euros, signalétique, réagencement des sanitaires handicapés et déplacement de l'urinoir. Je peux vous faire rire après, 9 900.00 euros. Pour le stade Patrick BALAÏ cheminement extérieurs, éclairage insuffisant, balise sonore, nez de marches, appel à la vigilance pour accès aux tribunes extérieures, un urinoir à déplacer, c'est surtout pour les petites tailles. Pour les tennis couverts, il y en a pour 20 100.00 euros, cheminement extérieur 5 000.00 euros, stationnement handicapé non conforme, absence de signalétique, ajout de points d'éclairage, réagencement de l'entrée, balise sonore, ressauts successifs à l'entrée, déplacement du dispositif d'accès de l'entrée trop haut, installation d'un dispositif sonore, déplacement des équipements vestiaires sèches cheveux, porte-manteaux, cabinet d'aisance, signalétique manquante, pas d'accès venant des circulations communes, barres d'appui mal positionnées, absence de dispositif d'aide à la fermeture, absence de lave mains, interrupteurs disposés dans un coin. Bourloire Saint Germain 2 050.00 euros, ressauts à l'accès porte principale, aménagement sanitaire, signalétique, absence sonore et lumineux du portillon électrique, cheminement extérieur. Préconisations aussi pour l'espace Jean Richmond 1 250.00 euros, ferme-portes à remplacer, il est trop dur, absence de balise repérage audio télécommandable facilitant la localisation de l'entrée, mise en place d'une boucle magnétique à l'accueil plus pictogrammes. Salle De Gaulle 10 650.00 euros, cheminement extérieur, création d'un chanfrein à 33 % sur toute la largeur du ressaut, installation d'un système témoin sonore et lumineux de déverrouillage, remplacement du ferme-porte, réaménagement d'une vanne de lavabo, plus d'embranchement, remplacement de la porte battante existante du cabinet d'aisance par une porte coulissante manuelle. Noëlle Dewavrin 5 650.00 euros, reprise de la rampe d'accès 2 000.00 euros, balise audio, déplacer l'interphone et réaménagement des sanitaires c'était prévu et c'est obligatoire. La garderie Joseph Ducros 900.00 euros, balise audio, ressaut à l'entrée et sonnette à déplacer. La Fermette du Hautmont 3 550.00 euros, pose de repères podotactiles dans la cour de la Fermette et l'éclairage, balise audio, remplacement du tableau électrique et signalétique grande baie vitrée. La salle Bercker 4 160.00 euros, cheminement extérieur, réagencement d'un cabinet d'aisance, repères podotactiles pour les deux escaliers, balise audio, signalétique aux portes d'entrée, un urinoir à déplacer et nous avons deux demandes de dérogation, la rampe handicapés qui est d'une longueur de 20 mètres supérieurs à 6 % sans palier de repos, la deuxième demande de dérogation c'est pour la salle de danse à l'étage obligation d'un ascenseur. La salle Courcol, il y en a pour 19 500.00 euros, repérage d'entrée plus cour et cheminement extérieur, réagencement de l'entrée de l'établissement par la création d'une pente conforme 16 000.00 euros, appel à la vigilance école de couture, signalétique, modification usuelle accessible afin que soit conforme la pose d'un guide podotactile. La salle André Malraux 4 750.00 euros, remplacement du contrôle d'accès, nez de marche, appel à la vigilance et main courante. La salle Jacques Manté 1 900.00 euros, ressaut à l'entrée principale, balise audio, appel à la vigilance et pose de nez de marche de couleur contrastée par rapport aux marches. Nous avons envoyé, je vous signale que nous avons envoyé un courrier à l'architecte puisque c'est un bâtiment qui est neuf. La salle Victor Hugo 8 350.00 euros, absence de place de stationnement handicapé, éclairage insuffisant aux deux niveaux, repères podotactiles, nez de marches, balise sonore, rampes à l'accès principal. Le cimetière municipal 8 000.00 euros, balise audio, ressaut à l'entrée principale, reprise de pente à l'entrée, réfection d'enrobée, aménagement d'une table audio visio et tactile pour remplacer le panneau d'information, déplacement du lave-mains et signalétique. Police municipale 2 150.00 euros, adaptation au remplacement du mobilier d'accueil, signalétique et boucles magnétiques qui sont à notre charge parce que ce n'est pas nos bâtiments. Commissariat de police 7 250.00 euros, réaménagement de la rampe et de l'escalier, déplacement du défibrillateur, balise sonore, aménagement des différences de niveaux à l'intérieur, j'arrive à la fin. Eglise Saint François 8 550.00 euros, absence de chemin visuel et tactile, pose de repères podotactiles, pose d'un élément bas en continu à une hauteur inférieure à 40 cm du sol le long du ponton les jardinières ne suffisent pas, balise audio, escaliers latérales, contremarches, pose de bandes antidérapantes contrastées et éclairage insuffisant. Préconisations à l'église Saint Germain 2 850.00 euros, repères podotactiles et balise audio.

M. le MAIRE : Voilà.

Mme FRUIT : Non, je n'ai pas terminé Monsieur le Maire.

M. le MAIRE : Ah bon ? Je ne les ai pas comptés mais je pensais que ... dites 33.

Mme FRUIT : Mais j'avais encore autre chose à dire. Tous ces dossiers sont bien sûr à votre disposition soit dans mon bureau, soit dans le bureau de Valéry ROOS qui a tous les dossiers et qui est incollable sur l'aspect technique. Je voudrais remercier les membres de la commission accessibilité pour leur assiduité aux réunions, leur participation active et toujours leur force de propositions. Merci au service de l'urbanisme et aux services technique, à Johann DEHOUCK et Valéry ROOS notamment qui a fait un excellent travail. Je vous demande donc d'autoriser M. le MAIRE à engager les démarches et à approuver l'AD'AP, merci de votre attention.

M. le MAIRE : Il faut vraiment insister sur nos félicitations aussi à la commission parce qu'on a des membres qui sont très assidus.

Mme FRUIT : Très assidus.

M. le MAIRE : Pour certains qui ont des handicaps ...

Mme FRUIT : Tout à fait.

M. le MAIRE : Qui nous ont bien aidés dans la prévention, notamment une dame qui a une déficience visuelle, elle nous a ouvert, c'est le cas de la dire, un peu les yeux sur ce qu'il fallait faire au niveau de l'accessibilité des bâtiments publics. Sur l'espace maintenant d'encore 3 années, à terme on aura près de 500 000 euros dépensés pour mettre les bâtiments ERP aux normes d'accessibilité, un demi-million d'euros, c'est-à-dire ce que l'on avait fait avant la loi et puis là ce que l'on est obligé de faire depuis la loi. Alors certes comme tu l'as souligné il y a quelques aberrations, on demande les dérogations, je vous le dis tout de suite si on n'a pas la dérogation, je ferme. C'est-à-dire que la salle, par exemple de danse, premier étage de Bercker, je ne vais pas faire un ascenseur pour ouvrir la salle de danse. Un ascenseur c'est 100 000.00 euros. Donc je fermerai la salle si les autorités du Préfet ne veulent pas entendre. Comme l'école Victor Hugo, s'ils ne veulent pas donner la dérogation et bien on enverra les enfants dans le bureau du Préfet. Avez-vous des questions particulières concernant cet agenda d'accessibilité ? Je sais qu'ici autour de la table vous avez été très nombreuses et très nombreux à participer, et souligner aussi que nous avons pris du retard.

Mme FRUIT : Oui, c'est ce que j'ai dit.

M. le MAIRE : Parce que toutes les villes se sont réveillées au même moment, parce que c'est vrai même si le délai a été repoussé, mais de dire voilà toutes les villes de France vous devez vous mettre en accessibilité à compter du premier Janvier, les techniciens ils ne sont pas des milliers et

des milliers et le pauvre technicien qui travaille pour nous a été mais submergé de demandes diverses et variées et vous regardez un petit peu le travail titanesque pour une ville comme Mouvaux où il a dû visiter les 33 ERP et faire un rapport sur chaque ERP. Pas de question particulière ? Elle vous a saoulé ?

Mme HERVEIN : Moi j'ai une question : comment se fait-il que dans les nouveaux bâtiments qui viennent d'être construits, qu'on a inauguré il y a peu de temps, les architectes n'aient pas fait les modifications nécessaires ?

M. le MAIRE : Parce que la loi date de quelle année ? Et le bâtiment date de 2010 ou de 2011. La loi c'est 2013, donc le bâtiment par exemple Jean RICHMOND et bien il était livré. Alors sur Jean RICHMOND c'est des babioles c'est 1 000 euros, c'est surtout sur les cheminements, c'est une nouveauté les cheminements, maintenant on les intègre systématiquement dans tous les nouveaux bâtiments, mais ça vient de sortir.

Mme HERVEIN : Et le commissariat de police municipale ?

M. le MAIRE : Et bien c'est la même chose, il a été livré en 2012 si j'ai bonne mémoire et le problème du commissariat c'est, on nous dit exactement comme les pentes, la loi a changé, la loi avant la pente c'était 5 % Monsieur ROOS, c'est ça ? Voilà, maintenant la loi c'est 3 %. Voilà et maintenant les travaux de la poste, les travaux de la poste, tout le monde dit Monsieur le MAIRE, vous avez supprimé le stationnement devant la poste à Mouvaux, mais non je ne l'ai pas supprimé, au contraire je me suis battu pour éviter qu'on ferme la poste, parce qu'à la poste, pour l'accessibilité pas de dérogation. Et bien regardez un petit peu, ils ont fait un système de serpent qui arrive jusque devant parce qu'il y a un dénivelé important entre la poste, l'entrée principale et le trottoir. En plus maintenant tous les cinq mètres, il nous faut un palier, voilà. Alors c'est vrai qu'il y a eu, heureusement que la loi elle s'est un peu atténuée, je suis désolé parce que les Maires se sont révoltés, ça devient de la folie douce et qui plus est il y a notamment des collectivités dont les bâtiments qui accueillent du public, sont historiques. Il était mal venu de faire une rampe d'accès pour arriver dans le bâtiment qui est historique et qui gâche tout le cachet du bâtiment, donc il y a eu quelques petites dérogations qui ont été faites, je pense que les services du Préfet sont très compréhensifs. Par exemple, encore une fois, c'est de l'argent public, je prends toujours l'exemple de la salle de danse de la salle Bercker, je ne vais pas foutre un ascenseur à la salle Bercker. Et puis comment je vais faire pour mettre l'accessibilité, parce que la salle a été construite dans les années 80, donc on descend dans la salle Bercker et on a des marches, mais ceux qui connaissent, on contourne par rapport à une pente, la pente elle a été faite à 5 ou 6 % et aujourd'hui c'est 3 % et on nous demande de mettre les paliers c'est pas possible à moins que je casse la moitié de la salle Bercker, voilà la réalité. Donc on fait quand c'est possible mais bon, notre Ad'Ap on va dire, il est un peu léger ...

M. FRUIT : Il tient la route.

M. le MAIRE : Léger en terme financier j'entends. Il tient la route oui ça c'est clair, mais j'entends pour certains de mes collègues Maires, c'est le million d'euros, le million d'euros. Surtout qu'on est dans une situation de crise en ce moment au niveau des collectivités avec la baisse des dotations de la part de l'Etat, je ne l'avais pas encore sorti aujourd'hui Monsieur COMPERE, vous voyez, ça il fallait que je le sorte, c'était obligatoire, je cherchais l'opportunité. Mais c'est vrai, avec la baisse aujourd'hui des investissements publics, faire face à ça c'est au détriment d'autre chose. Là on est obligé de le faire, on va l'étaler sur trois années, tout ce que l'on fera là on ne pourra pas le faire ailleurs.

M. SANSONE : Pour répondre tout à l'heure, on est sur des RT 2005, donc ce n'est pas du tout sur la même réglementation pour situer un peu les bâtiments que l'on a construits. Aujourd'hui on est sur la RT 2012. Et une grande partie des travaux, celui qui a bien écouté, c'est tout simplement la boucle magnétique et un système au sol pour annoncer les modifications, ça s'arrête là. Mais ça aujourd'hui, on est tous pris, même les espaces publics qu'on a référencés, vont avoir le même problème que l'on a là.

M. le MAIRE : Alors, c'est très technique mais j'ai découvert, sur la porte d'entrée de l'espace Jean Richmond, la législation disait, je ne sais plus, X possibilités : si la porte est trop dure à ouvrir, donc on doit mettre un appareil pour alléger l'ouverture de la porte, voilà. On est sur ça sur plein de petits points. Alors c'est pour cela, les sommes sont quand même modestes par bâtiment sauf certains.

Mme HOSTI : Alors j'aurais voulu savoir, les bandes sonores, enfin le cheminement sonore dont tu parles, ça ne va pas être gênant pour les gens qui utilisent les salles ?

M. le MAIRE : Ah non.

M. SANSONE : Ça, émet un son qui ne peut être entendu que par celui qui a un appareil.

Mme HOSTI : Ah oui d'accord.

M. le MAIRE : Il n'y a pas des enceintes intégrées dans l'espace public qui donnent de la musique à tue-tête.

M. SANSONE : Puisque tu poses la question, il faut savoir qu'aujourd'hui il y a un nouveau système qui est en train de se mettre en place, c'est qu'en fait on n'installe plus de boucle magnétique mais on donne des casques aux malentendants pour qu'il y ait un son beaucoup plus précis. Parce que la boucle magnétique, contrairement à ce qu'on veut faire croire, elle ne donne pas l'intégralité, par moment elle coupe.

Mme FRUIT : Il faut savoir que ça évolue aussi.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte.

## **12-Demande de subvention au titre du Fonds de soutien à l'investissement public – Travaux de mise en accessibilité des Etablissements Recevant du Public**

M. Eric DURAND, Maire, Rapporteur ;

Les mesures adoptées dans la loi de finances 2016 ont prévu la création d'une dotation de soutien à l'investissement public pour soutenir les projets d'investissements portés par les collectivités territoriales.

Une partie de cette dotation budgétaire est consacrée aux grands projets d'investissement des communes et EPCI à fiscalité propre, ciblés autour de sept thématiques éligibles, dont l'une concerne les travaux de mise aux normes des équipements publics, dont la mise en accessibilité des bâtiments recevant du public.

Cette dernière thématique concerne directement la réalisation de l'Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) qui doit réglementairement traduire l'engagement de la commune à réaliser les travaux d'accessibilité des Etablissements Recevant du Public communaux dans un délai déterminé.

Un diagnostic a ainsi été opéré par un bureau d'études pour chacun des 33 ERP communaux, faisant état des travaux à réaliser pour rendre les lieux conformes aux normes d'accessibilité actuelles.

L'estimation du coût de ces travaux s'établit à la somme de 232.060 euros HT.

Ces travaux étant éligibles au Fonds de Soutien à l'Investissement Public, dans son enveloppe consacrée aux « grands projets d'investissement des communes », il vous est proposé de solliciter le soutien du FSIL dont le taux peut s'élever jusqu'à 80% du coût de réalisation des travaux.

M. le MAIRE : Le point numéro 12 c'est une demande de subvention justement au titre donc de cet Ad'Ap qui vient d'être adopté, donc de m'autoriser à faire, dans le cadre du fond de soutien à l'investissement public, une demande de subvention à l'Etat concernant ces travaux. Il est noté que le taux peut aller jusqu'à 80 %, ne rêvons pas, nous avons déjà bien travaillé avec les services de l'Etat à ce sujet-là, je pense qu'on pourra avoir entre 20 et 30 % de subvention ce qui est quand même assez intéressant vu que c'était un peu inattendu. Alors, je devance l'interrogation de Monsieur COMPERE parce que juste avant j'ai dit que il y avait l'Etat qui se désengageait et puis là l'Etat il s'engage, pour la

simple et bonne raison c'est que l'Etat pousse à l'investissement et donc ce sont des mesures, parce que tout ce qu'on vous a proposé c'est de l'investissement. Et de l'investissement c'est pour faire travailler l'économie locale et aussi l'économie départementale voire régionale, voire nationale. Donc c'est pour ça que ce fonds de soutien est ouvert et si l'Etat accepte notre dossier ça veut dire que notre dossier n'est pas si mauvais que ça. Donc c'est une demande de subvention où il y a eu une manne financière qui a été ouverte pour l'ensemble des communes du Nord et la brave ville de Mouvaux a de grandes chances d'obtenir quelque chose dans le cadre de cette demande particulière. Je pense qu'au prochain conseil municipal, j'espère, je croise les doigts, donner une bonne nouvelle, j'ai rencontré les représentants de la préfecture, qui m'ont laissé une bonne augure. Je ne vends pas la peau de l'ours avant de l'avoir tué mais notre dossier a attiré une bonne attention. J'en saurai plus semaine prochaine parce que je siège aussi à la DETR la semaine prochaine, la dotation d'équipement des territoires ruraux où là j'aurai Monsieur BARZAC en face de moi et je pense qu'il va m'annoncer aussi une bonne nouvelle.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte.

### **13-Demande de subvention au titre du Fonds de soutien à l'investissement public – Transition énergétique – Rénovation du réseau d'éclairage public des rues Guy Moquet/Faidherbe/Carrefour Jean-Jaurès/Epinette**

M. Eric DURAND, Maire, Rapporteur ;

Les mesures adoptées dans la loi de finances 2016 ont prévu la création d'une dotation de soutien à l'investissement public pour soutenir les projets d'investissements portés par les collectivités territoriales.

Une partie de cette dotation budgétaire est consacrée aux grands projets d'investissement des communes et EPCI à fiscalité propre, ciblés autour de sept thématiques éligibles, dont l'une concerne les travaux portant sur la transition énergétique, visant à une meilleure maîtrise de la consommation énergétique ou sur une réduction de la part d'énergie dite fossile.

Cette thématique concerne directement les travaux de rénovation du réseau d'éclairage public des rues Guy Moquet/Faidherbe/carrefour Jean-Jaurès/Epinette dont l'objectif recherché est une meilleure maîtrise de la consommation énergétique de nos équipements publics.

Cette opération participe en effet à la transition écologique des équipements municipaux et entend s'inscrire dans une perspective de développement durable, conformément à notre agenda 21, en prenant en compte les mesures indispensables aux économies d'énergie par l'installation de luminaires haute performance (LED), d'une temporisation de l'intensité par économiseur d'énergie, la suppression des suréclairages...

Les travaux seront menés en partenariat avec les travaux d'assainissement réalisés sur ces axes par la MEL et seront engagés sur 2016 pour une durée approximative de 12 à 15 mois.

Leur coût prévisionnel est établi à hauteur d'un montant de 661.000 euros HT.

Ces travaux étant éligibles au Fonds de Soutien à l'Investissement Public, dans son enveloppe consacrée aux « grands projets d'investissement des communes », il vous est proposé de solliciter le soutien du FSIL au taux de 40% pour leur réalisation.

M. le MAIRE : C'est une demande aussi, même style, de fonds de soutien qui est tombé du ciel on va dire et donc là c'est pour les gros travaux de rénovation d'éclairage public de la rue Guy Moquet, de la rue Faidherbe et carrefour Jean Jaurès et Epinette. Des travaux qui vont normalement commencer début d'année prochaine, des travaux qui vont engendrer de gros soucis en matière de circulation parce que vous imaginez, la rue Faidherbe est un axe où il y a un peu de passage et on va devoir la fermer parce qu'on va changer le collecteur principal et on va surtout réaliser ce qui est à notre charge, sur les 661 000.00 euros c'est uniquement la mise en réseau, la mise sous-terrain des réseaux, c'est-à-dire tous les enfouissements des réseaux, le changement d'éclairage public, voilà 661 000.00 euros. Donc imaginez le nombre de millions d'euros entre le changement du collecteur principal, le raccordement des maisons qui ne sont pas raccordées au réseau d'assainissement plus refaire la voirie complètement, plus l'organisation du stationnement, plus les trottoirs, je pense que sur la globalité on doit être à 3 000 000 d'euros. Mais après on aura un résultat qui est hors pair, on aura un résultat du même type que l'avenue Foch, on aura un résultat du même type que la rue de l'Escalette, pour parler d'autres quartiers, c'est-à-dire qu'on aura enfin une rue Faidherbe et une rue Guy Moquet dignes de ce nom, parce qu'aujourd'hui ceux qui veulent de promener dans ce secteur-là, c'est un peu dangereux. Donc c'est une demande de subvention mais j'aurai l'occasion d'y revenir parce qu'on en saura plus au mois de Septembre parce que là on est en appel d'offre MEL et donc Joseph au mois de Septembre va organiser une réunion publique où les membres du conseil seront invités ainsi que les habitants pour montrer l'échéancier exact avec le phasage des travaux. Quand je dis phasage des travaux il y en a au moins pour 8 à 10 mois. Donc ça va faire long. C'est exactement, on l'a oublié déjà, la rue de l'Escalette, on a oublié la rue de l'Escalette parce que c'est très bien aujourd'hui mais c'est vrai que, et je félicite et je remercie de vive voix et je les ai remerciés par écrit, les habitants de la rue de l'Escalette, qui ont été mais alors d'une patience remarquable et remarquable par le Maire que je suis. Quand j'y allais c'est moi qui avais plus de retrait par rapport à eux en disant vous n'êtes pas trop gênés, ils me disaient il faut bien que ça se fasse Monsieur le Maire, il faut bien que ça se fasse. Je disais oui mais je à Noël il y avait de la poussière dans tous les coins, de la boue etc ... et ils ont aujourd'hui un résultat qui mérite une attention toute particulière.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte.

### **14-Convention avec Soliha pour la période 2016-2018**

M. Eric DURAND, Maire, Rapporteur ;

Le PACT Métropole Nord, nouvellement baptisé SOLIHA Métropole Nord, est un partenaire de la politique métropolitaine et locale en matière d'habitat très social.

Cette association œuvre pour l'accompagnement social lié au logement en vue de l'insertion des familles en grandes difficultés, la réhabilitation et la création d'une offre nouvelle adaptée. SOLIHA gère également l'hébergement d'urgence sur notre commune et dispose pour ce faire de 3 logements meublés.

Depuis plusieurs années maintenant, la Ville concourt à la mise en œuvre de cette politique, notamment par la signature d'une convention nous liant à cette association.

Il vous est proposé de renouveler, pour trois nouvelles années, notre partenariat avec SOLIHA, au soutien de l'accompagnement social proposé aux Mouvallois le nécessitant.

Ce dernier se traduit d'une part par l'accueil du demandeur et le diagnostic de son dossier puis l'accompagnement proprement dit, pour les familles éligibles. Pour ce faire, SOLIHA tient d'ailleurs une permanence chaque mois au CCAS.

Dans le cadre de la convention appelée à être renouvelée, les actions précitées seront accompagnées par la commune à hauteur d'une somme maximale de 20.000 euros par an, étant précisé que cette somme se ventile sur la base des coûts unitaires suivants :

- 510 euros seront facturés pour l'accueil d'une famille et l'analyse de la demande de logement, dans la limite de 15 projets par an (ce montant est le même que celui figurant à la convention précédente)
- dans le cadre de l'accompagnement social des familles logées, 918 euros seront facturés dans la limite de 10 familles par an (montant identique à la convention précédente)

Ceci étant exposé, il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir pour une période de 3 ans, soit pour la période 2016-2018.

M. le MAIRE : Nous avons déjà signé une convention de même nature avec le PACT, le PACT a changé de dénomination maintenant il est baptisé Soliha Métropole Nord et donc vous avez l'explicatif, c'est dans le cadre des actions sociales notamment en matière de logement et de relogement d'urgence de familles démunies ou laissées pour compte, à la rue. Soliha suit socialement des personnes qui sont dans la détresse et les aide dans leur reprise d'activité, si elles ont une activité et aussi les accompagne socialement surtout en matière de logement. On a peu de familles sur notre territoire dans une détresse importante, parce que quand on fait appel à Soliha c'est que la détresse est importante, c'est soit elle est à la rue, elle n'a plus de revenus et puis c'est la galère donc on tend la main. On en a peu à l'inverse de certaines villes et chapeau à mes collègues Maires, toutes tendances politiques confondues, des communes voisines, qui font face à des périodes douloureuses et difficiles, notamment quand on voit des familles avec enfants qui se retrouvent sur le trottoir, vous savez on doit trouver des solutions et on ne dort pas forcément tranquillement quand on sait qu'ils sont à l'hôtel temporairement et que ça ne va pas être simple pour trouver un toit. Voilà, c'est vrai qu'il y a quelque temps on a passé un sale quart d'heure, Soliha a eu des difficultés financières lourdes, très très lourdes liées à son parc immobilier dans l'habitat ancien dégradé et c'est vrai que les familles que l'on met dans cet habitat ancien dégradé et bien elles n'ont pas forcément les moyens de bien le maintenir en état d'une part et puis ces familles paient des loyers qui sont très très mesurés quand elles paient le loyer. Donc Soliha a tout notre soutien dans son action vis-à-vis de ces personnes qui sont en détresse sociale. Monsieur COMPERE, vous avez la parole.

M. COMPERE : Merci. Est-il possible de savoir, pour la période précédente, combien de demandes ont été faites, logement et accompagnement et combien ont été satisfaites, pour avoir à peu près un ordre d'idées ?

M. le MAIRE : Oui bien sûr, je vais vous les transmettre, je ne les ai pas là au chiffre près. Il faut savoir que le PACT d'hier gère sur le territoire de la commune on va dire une quarantaine de logements, sur la quarantaine de logements il y en a 5, 6 d'urgence c'est-à-dire pour les cas désespérés, je ne vais pas dire où, mais vous les connaissez donc ils sont gérés par le PACT non seulement au niveau de l'attribution mais également au niveau du suivi social, ce qui est important c'est de ne pas laisser ces personnes comme ça en détresse. Chaque fois qu'on fait appel à Soliha, ils répondent présent à nos côtés. Alors il doit faire face à tellement de problèmes de détresse, c'est pour cela que je me suis permis tout à l'heure sans stigmatiser de villes voisines, bien souvent nous demandent, une famille qui se retrouve à la rue, qu'elle habite telle ville ou telle ville ou telle ville, il faudra la recaser quoi, donc ils nous demandent si on peut, si ils peuvent utiliser telle adresse ou telle adresse et puis de temps en temps moi j'ai des réticences en disant attendez, moi si ça m'arrive, je les mets ? Et puis bon par solidarité on se renvoie l'appareil voilà. Diane va vous communiquer le nombre de familles suivies et puis, j'allais dire le PACT encore, Soliha, a aujourd'hui sur d'autres territoires de communes un parc immobilier qui est un peu dégradé, Soliha n'a pas forcément les moyens pour réadapter ce parc. Je vais être plus clair, ce sont des personnes en détresse qui peuvent avoir beaucoup d'aides, notamment au niveau du loyer, ils ne payent pas le loyer mais par contre les charges de fluides, ils les ont plein pot. Et quand vous êtes, par exemple, dans un habitat ancien dégradé, le chauffage coûte beaucoup plus cher que le loyer et là il n'y a pas d'aides, alors ça vient au CCAS où on donne. Vous savez ceux qui sont à la commission permanente du CCAS, les familles qui viennent souvent ce sont des familles qui viennent du PACT, de Soliha et ce qu'il faut absolument faire c'est réhabiliter ce parc dégradé aux normes aujourd'hui notamment en bâtiment basse consommation. Ça demande un investissement, il faut le faire, j'ai changé avec, dans le cœur de ville, les nouveaux logements du cœur de ville, il y a une catégorie de logements aussi pour les personnes qui ont des problèmes sociaux ce qu'on appelle les PLAI intégration, ces personnes-là, donc qui paient un loyer qui est modéré, n'ont pas ouvert leur chauffage cet hiver, vous imaginez, elles n'ont pas ouvert leur chauffage cet hiver ? Zéro euro de dépense chauffage parce que c'est du BBC, zéro. En plus maintenant systématiquement, ils ont des ampoules à économie d'énergie donc les factures d'EDF aussi sont en diminution, bref le politique doit agir sur ces problèmes de fluides d'où de gros projets comme le quartier de l'Escalette. Voilà, donc on vous transmettra le nombre, par mail ça vous va ?

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte.

### **15-Acquisition à titre gratuit d'une œuvre d'art**

M. Eric DURAND, Maire, Rapporteur ;

Dans le cadre de l'opération d'aménagement du cœur de ville de Mouvaux, l'association Lion's Club Val de Lys – Ferme de la Rouge Porte – Chemin du Hes, 59560 Comines a souhaité céder à titre gratuit au profit de la Commune une œuvre d'art de M. Martin HOLLEBECQ, sculpteur, d'une valeur totale de 20.000 €.

Il convient de constater au budget communal l'acquisition à titre gratuit de ce bien, pour un montant de 20.000 €, par un mandat au compte 2161 « œuvres et objets d'art » et par un titre de recette au compte 1025 « dons et legs ».

Ce bien mobilier ainsi acquis sera intégré au patrimoine communal, sous le n° d'inventaire 2016-MC-29, pour un montant total de 20.000 €.

M. le MAIRE : Nous avons donc le Lion's Club avec lequel nous avons de très très bonnes relations, qui souhaite donc remettre, à titre gratuit à la ville, une œuvre de Martin HOLLEBECQ qui est sculpteur, cette œuvre sera mise en place donc dans le cœur de ville sur le coin qui a été prévu à cet effet depuis très très longtemps déjà, c'est le coin qui est derrière le parking sur le square Pasteur, il y a un fourreau rouge sur le coin du petit cheminement piétonnier qui remonte le long de l'espace Jean RICHMOND, le long de la salle. Voilà, si vous y allez, ce tuyau rouge c'est pour l'éclairage pour cette œuvre. Donc Monsieur Martin HOLLEBECQ qui est un sculpteur renommé, qui va prendre beaucoup de valeur et je pense que nous pouvons être fiers d'avoir une sculpture de Martin HOLLEBECQ sur le territoire de notre commune. Pour vous dire, Martin HOLLEBECQ, Michèle toi qui est une amateur d'art éclairée, on peut dire que c'est un disciple de DODEIGNE.

Mme DELSALLE : Oui tout à fait.

M. le MAIRE : Donc si ses œuvres aujourd'hui, mais même aujourd'hui elles ne sont plus abordables, c'est fini parce que il fait des biennales, il va dans tous les coins, alors j'ai oublié de dire, Martin HOLLEBECQ est un artiste Belge voilà, un sculpteur Belge. Donc ils nous cèdent gratuitement cette œuvre, c'est exactement comme le mécène de l'œuvre de DEVRIENDT qui a été mis à l'intérieur de l'espace Jean RICHMOND, là c'est à l'extérieur c'est une sculpture en pierre brute. Madame HERVEIN.

Mme HERVEIN : Monsieur le Maire, nous sommes ravis d'apprendre que Mouvaux bénéficie d'un don gratuit d'une œuvre d'art, néanmoins on aurait aimé avoir peut être une photo de la fameuse œuvre d'art.

M. le MAIRE : Je ne l'ai pas.

Mme HERVEIN : Parce que vous ne l'avez pas ?

M. le MAIRE : Non.

Mme HERVEIN : C'est une sculpture monumentale apparemment.

M. le MAIRE : C'est comme tout artiste vous savez, un artiste ne donne pas une photo du tableau qu'il va peindre.

Mme HERVEIN : Oui mais là c'est une œuvre qui existe déjà ?

M. le MAIRE : Non, non, il est occupé, il est occupé de la faire. C'est parce que le prochain conseil municipal a lieu en Octobre et il espère avoir fini au mois de Septembre.

Mme HERVEIN : Ah d'accord.

M. le MAIRE : On anticipe.

Mme HERVEIN : C'est pour cela que je me posais la question.

M. le MAIRE : Il est bien évident qu'on vous transmettra quand on aura des données. Pour vous donner le petit clin d'œil, Monsieur Martin HOLLEBECQ ça fait un an qu'il cherche sa pierre.

Mme HERVEIN : Parce que dans la formulation, on pensait, moi je pensais que c'était déjà fait.

M. le MAIRE : Non, non.

Mme HERVEIN : Donc je me disais, qu'est-ce que c'est ?

M. le MAIRE : Mais je l'ai rencontré plusieurs fois cet artiste parce que déjà d'une part, bon je fréquente des salons divers et variés, Michèle quand j'ai un peu de temps elle m'emmène et donc j'ai découvert cet artiste comme j'en ai découvert plein d'autres. Bon c'est un artiste, Martin HOLLEBECQ est un vrai artiste, je vous dis il a mis un an pour trouver sa pierre, donc il faut le considérer comme un vrai artiste, donc aucune influence de ma part ou de la part du Lion's Club, aucune influence. On lui a laissé son imagination. Oh, il a testé quand même certaines personnes, il a testé Michèle, il a testé le président du Lion's Club, que je connais un petit peu, il les a testés en disant ça va aller. Il est évident que s'il met une œuvre qui choque un petit peu ça va être un peu différent. Mais Martin HOLLEBECQ est un sculpteur qui est sur le travail de la pierre brute, exactement comme DODEIGNE et il est sur le travail de la pierre brute à la pierre taillée. Et l'œuvre, la seule chose que je lui ai dit, j'ai dit voilà il faut que l'on ressente au niveau de l'œuvre, de la pierre brute à la pierre taillée. Et alors j'ai vu plusieurs thèmes de ses œuvres, c'est extraordinaire. Voilà, nan mais il n'y a pas d'autres mots parce qu'on pense, on pense, on pense, on se dit ben voilà euh il a collé, nan, nan, nan, il est parti d'une pierre brute et il a créé, donc voilà, il a façonné, la pierre elle est brute c'est un bloc et puis on voit une forme. Voilà, mais c'est dans le style de DODEIGNE.

Mme HERVEIN : Est-ce que c'est une commande de la Mairie ?

M. le MAIRE : Non, c'est le Lion's Club qui a d'excellentes relations pourquoi ? parce ce que le Lion's Club on l'aide un petit peu et le Lion's Club Val de Lys organise des grandes manifestations qui rapportent beaucoup d'argent, pas très loin d'ici à Wervicq et la ville prête le matériel, d'accord, c'est-à-dire les cimaises, l'éclairage, etc ... Et le président qui est commissaire aussi à l'exposition, il est peut-être plus président aujourd'hui, qui est Monsieur Philippe QUIEVREUX, qui est un ami personnel, qui habite pas très loin d'ici, il n'habite pas Mouvaux, il habite juste à la limite, voilà, c'est un amateur d'art éclairé, qui m'a dit on veut faire quelque chose pour Mouvaux. Ils avaient déjà fait pas mal de choses pour un peintre qui s'appelle Alain DELSALLE, comme ils ont fait beaucoup de choses avec DODEIGNE. Philippe QUIEVREUX, amateur d'art qu'il est, il a quand même une collection assez intéressante et importante. C'est un éclairé comme on a eu à un temps donné MASUREL, donc il veut aider, il participe en achetant l'œuvre, parce que là l'œuvre, le contrat avec Martin HOLLEBECQ, ça fait déjà une paire d'années qu'ils sont dessus et Martin HOLLEBECQ disait oui quand j'aurai le temps. Parce qu'ils ont dit on va financer, on ne peut pas donner plus que ça et l'autre il a dit OK banco mais quand j'aurai le temps, pour l'aider. Parce que bon quand on est artiste, Martin HOLLEBECQ aujourd'hui il commence à avoir une côte, mais il y a quelques années Martin HOLLEBECQ il commençait au ras des pâquerettes comme tout artiste hein. Il y a l'exposition MODIGLIANI ici sur notre Métropole, bon Monsieur DUTILLEUL il a eu la chance d'avoir un portrait de MODIGLIANI, à l'époque le portrait il l'a échangé contre une assiette de soupe, voilà la réalité, aujourd'hui son portrait, la soupe elle doit être bien garnie, je peux vous le dire, ça représente quelques centaines de milliers d'euros. Voilà, donc j'espère que l'œuvre de Martin va laisser déjà d'une part une sculpture ici sur cette belle ville et apporter un plus indéfinissable au niveau du cadre de vie. L'artiste est venu à Mouvaux, sur le site. C'est un vrai artiste, d'une humilité, il ne se prend pas la tête, surtout pas la tête, c'est le vrai artiste mais qui ne se prend pas la tête surtout pas, qui est d'une gentillesse, d'une convivialité, d'une cordialité, d'une humilité exceptionnelles. Et il a, pour moi, il ne faut pas le dire mais il a de l'or entre les mains. Si vous pouvez acheter, achetez-lui des œuvres, à mon avis déjà le prix a augmenté. Vous serez tous bien sûr invités quand il viendra présenter son œuvre d'art et bien sûr quand il va l'installer sur l'espace public.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte.

## **16-Débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable du Plan Local d'Urbanisme de la Métropole Européenne de Lille**

M. Eric DURAND, Maire, Rapporteur ;

Le 13 février 2015, par délibération n° 15 C 084, le Conseil de la MEL a prescrit la révision générale du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI). Concernant 85 communes, ce sera le plus important de France.

Le PLU est le document qui traduit le projet de territoire et les orientations en matière de logements, de déplacements, d'économie, d'espaces naturels et agricoles, de lutte contre le changement climatique et de consommation énergétique....

Il s'agit à la fois d'un document d'orientations politiques et stratégiques et d'un outil fixant des règles précises d'utilisation des sols, qui s'opposent à tous.

Le PLU actuel, approuvé le 08 octobre 2004, est en vigueur depuis plus de 10 ans.

Au fil des années et des évolutions législatives impulsées notamment par les lois GRENELLE, ALUR et MAPTAM, le règlement du PLU, dans sa philosophie et son écriture, est devenu obsolète malgré plusieurs modifications engagées à la marge par la MEL. Celui-ci doit par ailleurs mettre en oeuvre les ambitions du SCOT de la MEL (Schéma de COhérence Territoriale), dont le comité syndical a arrêté le projet le 25 juin 2015.

Les objectifs poursuivis dans le cadre de cette révision sont de :

- Se mobiliser prioritairement pour l'implantation de nouvelles activités économiques, le développement du tissu économique existant la pérennisation des emplois existants et le développement de nouveaux emplois.
- Renforcer l'attractivité par les capacités d'innovation, l'excellence économique et le positionnement de la Métropole dans le réseau des métropoles nord européennes.
- Améliorer l'accessibilité de la métropole, la desserte de ses territoires et la fiabilité des déplacements.
- Répondre aux besoins des habitants dans une dynamique de solidarités et d'attractivité.
- Renforcer la qualité des cadres de vie et la satisfaction des besoins de proximité des habitants actuels et futurs.
- Assurer la transition écologique, préserver les ressources et prévenir les risques.

Dans le cadre de la révision du PLU, l'article L.153-12 du code de l'urbanisme dispose qu'un débat doit avoir lieu, au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale mais aussi des conseils municipaux de chaque commune concernée, sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) mentionné à l'article L151-5, au plus tard deux mois avant l'examen du projet de plan local d'urbanisme.

Le PADD, « colonne vertébrale » du futur PLU, exprime les enjeux de territoire en matière d'aménagement et d'urbanisme.

A ce titre, il définit notamment les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques. Il fixe aussi des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Le nouveau projet de territoire s'articule autour de 7 axes, sur lesquels il vous est proposé d'échanger au regard notamment des enjeux issus du diagnostic de territoire et de l'état initial de l'environnement, des orientations du projet de SCOT et des objectifs de la révision du PLU.

Les 7 axes sont énoncés ci-dessous et chacun d'entre eux est détaillé dans le document annexe, joint à la présente délibération :

- L'axe transversal « S'engager dans un modèle de développement sobre, équitable et respectueux des identités locales »
- L'axe « Créer les conditions de développement des entreprises pour dynamiser l'emploi »
- L'axe « Renforcer l'attractivité par les capacités d'innovation, l'excellence économique et le positionnement de la Métropole dans le réseau des métropoles nord-européennes »
- L'axe « Améliorer l'accessibilité de la métropole, la desserte de ses territoires et la fiabilité des déplacements »
- L'axe « Répondre aux besoins des habitants dans une dynamique de solidarité et d'attractivité »
- L'axe « Renforcer la qualité des cadres de vie et la satisfaction des besoins de proximité des habitants actuels et futurs »
- L'axe « Assurer la transition écologique, préserver les ressources et prévenir les risques »

Le 1<sup>er</sup> avril 2016, le Conseil de la MEL a d'ores et déjà débattu des orientations générales du PADD du PLU, il est aujourd'hui proposé au Conseil municipal de faire de même.

M. le MAIRE : C'est le PLU, le plan local d'urbanisme. Vous avez eu les différents documents annexés dans le cadre de la révision générale. Il arrive à peu près tous les 10, 15 ans, une révision générale du plan local de l'urbanisme associée au schéma de cohérence territoriale. Bref, que des mots barbares, on regarde au niveau du schéma métropolitain, les projets de développement à 20, 30, 40, 50 ans. Le PLU de la révision générale a été, même si il y a 7 axes, je ne retiendrai que 5 grands axes, ceux qui ont été pour, on va dire, en commun avec tous les maires, sur le changement ou sur la rénovation du PLU. Le premier axe c'est la mobilisation du foncier en faveur du développement économique, alors ça c'est très simple, pour la simple et bonne raison c'est que le PLU il est mené par la MEL, Métropole Européenne de Lille l'ex Communauté Urbaine, le développement économique est de sa compétence et il ne faut pas oublier non plus que l'ex-taxe professionnelle aujourd'hui CVAE, une bonne partie revient à la MEL. Donc c'est-à-dire que plus il y a d'entreprises qui s'installent sur la MEL, plus ils auront des recettes, ils l'ont enfin compris, ils l'ont enfin compris. Donc le premier point important c'est qu'ils veulent mobiliser du terrain, du territoire, pour du développement économique. Le deuxième point c'est la réponse aux besoins des habitants et notamment en matière d'habitat. Alors il y a deux points importants c'est que, on veut limiter maintenant l'étalement urbain, parce qu'au siècle passé on a fait de l'étalement urbain au niveau de la Métropole Lilloise, on n'a pas fait de la densité urbaine. Alors quand on fait de l'étalement urbain il y a beaucoup de problèmes qui arrivent par la suite, notamment les problèmes qu'on connaît aujourd'hui au niveau de la Métropole, les problèmes de mobilité, créer l'étalement urbain c'est créer par exemple des lotissements sur toute la Vallée de la Lys, sans réfléchir à l'accessibilité de ces lotissements. Vous allez visiter le samedi et le dimanche, tout va bien, vous entendez même les petits oiseaux et puis la vache qui fait meeeeuuuh quand vous passez. Le lundi matin vous entendez les vroum vroum et puis vous vous rendez compte qu'il n'y a pas de transports en commun lourds d'une part et puis que les axes c'est une fois deux voies. Même chose il est prévu 130 000 logements supplémentaires sur la Métropole Lilloise à l'aube de 2035, donc c'est lié d'une part aux courbes et aux analyses déterminées par l'INSEE mais aussi, en matière de logements, adapté par rapport à l'évolution de la société. Parce que ce n'est pas parce qu'on crée plus de logements qu'on va avoir plus d'habitants. C'est qu'on doit faire face aujourd'hui à une société où les familles mono parentales existent de plus en plus. Monsieur il a son logement d'un côté, madame elle a son logement de l'autre côté donc ça fait déjà deux logements pour une même famille. Après le troisième point c'est le point important pour la Métropole Lilloise, c'est l'amélioration sur l'accessibilité. On se rend compte que, surtout ces derniers temps et ces derniers jours, que l'accessibilité de la Métropole est très complexe, on pense tout de suite à l'accessibilité routière, mais il y a aussi un gros problème au niveau de la Métropole c'est l'accessibilité ferroviaire. Les gens disent développez le nombre de trains à Lille mais ce n'est pas possible de développer le nombre de trains à Lille dans la configuration actuelle. Il faudra creuser, il faudra aller rajouter au-dessus ou en-dessous mais il y a un cadencement de trains et quand vous arrivez sur la gare, essentiellement Lille Flandres pour les TER, et bien c'est un goulot d'étranglement. Voilà quand vous arrivez sur cette ligne de face il n'y en a pas dix, on ne peut pas les tripler ou les quadrupler. Donc il faut avoir de la réserve foncière sur des nouvelles lignes ferroviaires mais aussi anticiper, je vais mettre quelque chose sur le tapis parce que c'est en pleine réflexion aussi, la liaison on va dire rapide entre le cœur de la ville de Lille qui est le cœur de la Métropole et son bassin aéroportuaire qui est Lesquin. Entre Lesquin aujourd'hui aéroport et le centre de Lille, il n'y a pas de liaison, il n'y a pas de liaison. Il n'y a pas de RER, il n'y a pas de tramway, il n'y a rien du tout. Tant qu'on n'aura pas ça, on aura du mal avec notre aéroport Lille-Lesquin. Le quatrième point qui est cher à Bernard DEKETELAERE et nous nous avons anticipé, c'est ce qu'on appelle le cadre de vie et les corridors écologiques, le PLU va sanctuariser des vrais corridors écologiques. Donc nous ici on en a un très beau qui s'appelle le corridor zone nord et il faudrait, et on est en passe de le faire, la liaison entre le corridor zone nord et la zone de l'union qui est aussi sanctuarisée sur une partie par la ligne Somain Halluin qui vient d'être déterminée aussi et qui va être reliée par rapport au grand boulevard. Le grand boulevard a aussi une double fonction, le grand boulevard il rentre dans l'axe trois sur l'accessibilité, parce que notre grand boulevard c'est quand même un axe qui nous mène directement vers le cœur de la ville mais c'est aussi un axe qui peut avoir, et qui doit avoir, un axe sur d'autres parties Mouvalloises, un axe de liaison entre les deux corridors et notamment en matière de cadre de vie avec sa piste cyclable et la liaison avec l'avenue Foch, le parc du Hautmont et la zone nord. Et le cinquième point c'est le point où là c'est le travail de dentelle des différentes collectivités sur les besoins de proximité du style une collectivité qui a besoin de terrains pour construire des équipements publics par exemple. Alors plus spécifiquement à Mouvaux, pour revenir à Mouvaux, à Mouvaux il n'y a pas de demande particulière lourde pour la simple et bonne raison qu'on n'a plus de foncier et que les derniers fonciers on va dire le problème est réglé ou pratiquement réglé. Par contre, nous sommes extrêmement attentifs vis-à-vis des projets de nos voisins qui vont avoir une répercussion directe sur notre territoire. Alors je surveille de très près les projets Bonduois, les projets Ronquois, les projets Tourquennois parce qu'ils sont juste à la limite et les différentes populations sont amenées à venir à Mouvaux. Je prends les exemples de Bondues, on le sait, on le vit aujourd'hui, Bondues et la Vallée de la Lys, les personnes ne travaillent pas forcément sur le territoire de la Vallée de la Lys, comme il n'y a pas de transports en commun lourds, ils doivent prendre leurs voitures tous les matins et ils traversent par où ? Par Mouvaux, parce qu'il y a une route urbaine qui s'appelle l'A22 et pour passer au-dessus ou en-dessous de l'autoroute il faut soit un tunnel, soit un pont et il y en a un de pont et donc tout le monde va sur ce pont-là. Donc on est un peu on va dire pollué par des voitures qui n'apportent rien au niveau de notre territoire et après derrière, je vois sur Tourcoing il y a des projets qui ont été faits, on ne s'est pas forcément soucié de la population. Je prends l'exemple du bout de la rue de l'Épinette, ils sont coupés par le boulevard Einstein et ils ne se considèrent pas du tout Tourquennois, ils se considèrent Mouvallois, nous on a eu cet apport de population sans concertation et ces personnes elles consomment où, à Mouvaux. Alors elles consomment non seulement des

services publics, consommer chez les commerçants ils sont tous d'accord, ils sont tous contents mais consommer sur les services publics, quand on ne les prévoit pas et puis ils ne payent pas des taxes d'habitation sur le territoire. Et puis bien souvent ils viennent faire la tête dans mon bureau parce qu'ils payent en extérieur notamment sur l'école Saint François pour ne pas la citer il y a plus de 50 % d'extérieurs à l'école Saint François donc ces enfants payent le tarif extérieur qui est élevé mais ils sont extérieurs. Donc prendre aussi en considération les interconnexions, si par exemple juste à l'entrée de Mouvaux ou pas très loin il y a des projets d'un Maire, des projets de développement en matière économique liés avec de l'habitat et de la mixité, j'aimerais bien savoir ce que je vais avoir en face de chez moi. Donc je suis extrêmement vigilant et je le dis vis-à-vis de ces trois communes. Vu que Marcq-en-Baroeul la zone nord elle va être sanctuarisée, il y a encore une petite bande où je regarde un peu mais après en avoir discuté avec le Maire, le Maire a tout le temps, il veut faire ça vraiment de manière échelonnée et il veut faire plus de la mixité entre de la maison individuelle et du semi collectif vers ce que l'on appelle la zone du pavé stratégique. Tous ces terrains-là sont en zone constructible ou ils vont être demandés en zone constructible, donc je regarde d'un œil particulier. Je vous invite bien sûr à suivre donc tout ce qu'il y a sur le site de la MEL sur ce sujet-là, il y en a encore pour un bail, on a encore une série de réunions, encore une fois je précise que ces réunions qui ont lieu bien souvent à la MEL et alors nous un peu notre difficulté c'est qu'on est catalogué dans le territoire Tourquennois et puis le territoire Tourquennois c'est Tourcoing, c'est Halluin, c'est Neuville-en-Ferrain, c'est Roncq, c'est Bondues, c'est Mouvaux. J'aimerais bien savoir ce qui se passe dans le territoire de la couronne nord qui est composé de Marcq-en-Baroeul entre autres et dans le territoire Roubaisien qui est composé de Wasquehal parce que c'est juste aussi à notre frontière. Bien que Wasquehal il ne peut plus rien nous arriver tout a été construit, bétonné, entre le Triez, le Cottignies, entre ceux qui ont connu, il n'y a pas longtemps, entre le Carrefour et notre belle ville, c'était des bons champs de patates, maintenant c'est des belles maisons individuelles. Oui il y a la délibération cadre communautaire sur la densité urbaine qui précise qu'il faut une production maintenant de 50 % de logements à l'hectare. Les 50 % de logements à l'hectare ça se fait d'une façon intelligente c'est-à-dire on ne peut dire 50 % de logements à l'hectare donc il n'y a plus de maisons individuelles si. Vous pouvez très bien prévoir des maisons individuelles sur par exemple on va dire, on va parler sur 10 000 mètres carrés, sur 7 000 mètres carrés plus les 3 000 mètres carrés qui restent du collectif et ça vous fait les 50 logements à l'hectare. Heureusement pour notre belle ville de Mouvaux qu'on est urbanisé à 95 %, heureusement, parce que du fait de sa configuration, on va peaufiner ce qui est vraiment à peaufiner, je vais dire les verrues, les verrues c'est quoi, c'est le site des carbonisages requalification en friche industrielle, c'est la fonderie de la rue Jean Bart requalification de site industriel, Avi on l'a trouvé on l'a affiné et puis toutes les petites pustules que l'on a un peu partout dans la ville, voilà c'est du travail de dentelle. Alors j'ai eu la chance, c'est que aujourd'hui mes collègues et amis Maires qui ont beaucoup de fonciers, les champs de patates vont se réduire et les vaches que l'on voit le long des prés elles vont se faire de plus en plus rares. Monsieur COMPERE.

M. COMPERE : Je suis ravi de savoir qu'il va y avoir un débat, qu'un débat va avoir lieu, maintenant ce qui est très bien, parce que quand je regarde quand même votre document où vous indiquez que les sept axes sont énoncés ci-dessous et chacun d'entre eux est détaillé dans le document annexe. Donc je me suis précipité sur le document annexe, j'ai cherché, j'ai trouvé ça. Sachant que comme tous les élus ici le savent très bien et l'ont lu, par exemple le document l'objectif et l'orientation du SCOT fait 112 pages, le dernier document en fait 76 et c'est sur ce document-là que l'on doit donc théoriquement pouvoir débattre parce que là il n'y a pratiquement aucun débat à faire à part que même lorsque l'on regarde certaines contradictions, si vous regardez la page 6 où il est indiqué « poursuivre l'effort de modération de la consommation foncière » page 7 « maintenir et développer une offre foncière et immobilière » ça me fait un peu rire parce que vous avez vraiment tout et son contraire à cet endroit-là. Donc je crois qu'il n'y aura pas de débat parce qu'il aurait peut-être été préférable, avant de donner tous les documents, ou au moins d'indiquer à tout le monde comment trouver les documents. C'est vrai que sur le site, il y a un site spécifique au SCOT, il y a un site également à la MEL, mais bon il aurait peut-être été bien de savoir quand même quinze jours ou trois semaines avant, parce qu'il est vrai que tous les élus ne sont pas au fait comme vous sur tout ce qui se passe au bureau de la MEL.

M. le MAIRE : Le débat va durer une paire d'années, OK. On ouvre le débat, il n'est pas fermé le débat. Je pense que la révision générale du PLU est prévue au mieux fin 2018 – 2019, d'accord. Là aujourd'hui on est en plein débat, quand on dit débat il n'est pas bouclé le débat, au niveau du SCOT on est toujours en discussion, et bien je vous le dis au niveau de la MEL, c'est la MEL qui mène les débats, c'est pas la ville, c'est la MEL.

M. COMPERE : Je peux vous donner quelques exemples.

M. le MAIRE : En tant que conseiller métropolitain j'ai dû déjà avoir au moins dix réunions et je recharge ma casquette, et en tant que Maire, ici dans cette salle j'ai eu des réunions parce que en tant que Maire je travaille sur mon territoire de commune, en tant que métropolitain je regarde toute la métropole. Et on a encore des réunions qui étaient prévues lundi qui ont été reportées au lundi suivant donc je vais me retrouver encore une fois à la MEL en territoire Tourquennois pour échanger et pour voir un petit peu les orientations. Quand je dis échanger c'est avec le vice-président qui est en charge donc du PLU et du SCOT qui est monsieur DAUBRESSE qui est le vice-président en charge de la MEL là-dessus avec tous les maires concernés et quand il est nécessaire, par exemple sur les problèmes de mobilité, mon ami et copain le maire de Croix Régis CAUCHE qui est délégué à tout ce qui est mobilité, qui va tenir d'ailleurs des assises de la mobilité, je vous en parle en avant-première ici sur la métropole. Je veux dire, on n'est que sur la réflexion des débats et qui plus est sur le SCOT il y a une petite complication sur le SCOT. Sur le SCOT ce n'est pas que la MEL, le SCOT il y a aussi la PEVELE et la PEVELE ils ne sont pas forcément d'accord sur le développement par exemple de l'aéroport de Lille Lesquin, parce qu'ils aiment bien monter dans les avions mais ils n'aiment pas les voir au-dessus d'eux. Donc il y a tout cela, on ouvre aujourd'hui uniquement un débat, vous aurez largement l'occasion et vous pouvez même participer de vous-même en tant que citoyen de base, envoyer des mails sur tout ce que vous voulez, ce sera repris dans le débat. Donc il y a toute une série de concertations, parfois de temps en temps j'en perds les pédales sur la concertation. Il y avait une réunion, et bien c'était quand ? Non c'est Lundi, une réunion et bien je dis tiens je vais peut-être y aller et puis on me dit non non vous avez déjà assisté à cette réunion, ah bon, parce qu'on retient les mêmes réunions pour les professionnels, donc on a fait une réunion avec les politiques et donc on retient la même réunion avec les professionnels, ce sont les architectes, les maîtres d'œuvre, ceux qui ont une vision aussi en matière de plan local d'urbanisme. Donc n'ayez crainte, le PLU vous allez encore en entendre parler. Mais je pense qu'on n'a pas fini d'en entendre parler. Là ce sont les grands principes généraux.

M. COMPERE : Non, ce n'est pas seulement que les grands principes parce qu'on a déjà par exemple donné les indications, je peux vous en donner simplement une, on demande la suppression, par exemple nous dans mon parti politique, du contournement sud est de Lille, du réseau express du grand Lille, c'est refusé catégoriquement. Les zones humides protégées c'est refusé, alors qu'en ce moment, protéger les zones humides c'est fondamental et c'est refusé pour l'instant. C'est pour ça qu'on peut en parler quand même au départ pour être sûr, pour l'instant c'est refusé. Parce que si on ne dit rien à la population, la population ne verra pas justement l'évolution des débats, donc il faut également que la population soit informée.

M. le MAIRE : Libre à vous d'informer la population et avec votre parti qui sait se faire entendre quand il le faut. Donc, utilisez tous les moyens possibles et imaginables, il y a une majorité aussi, nous sommes en démocratie, votre parti sur certains des sujets, excusez-moi, je considère qu'il est un peu rétrograde. Sur le réseau grand Lille, je trouve que le positionnement d'être contre c'est une erreur stratégique par rapport au développement de notre métropole. Vous dites cela mais l'A1 est engorgée, ils vont venir en vélo.

M. COMPERE : On fait une troisième gare à la Porte des Postes et on améliore le réseau existant, on n'a pas besoin de toujours construire.

M. le MAIRE : Mais non, mais justement, justement, regardez bien, le TGRV, le TGV réseau express grand Lille, il va à Saint Sauveur, il va à Saint Sauveur, c'est parce qu'aujourd'hui la Maire de Lille n'est pas forcément d'accord, mais ce que je disais en préambule, si on veut désengorger par exemple le bassin minier, le bassin minier on ne peut que le désengorger par rapport à une autre gare, la gare Lille Flandres est à saturation tout le monde le sait, elle est à saturation, donc il faut qu'on trouve ailleurs. Et j'estime, en ce qui me concerne, que la bassin minier qui a été urbanisé ces dernières années et aujourd'hui on n'a plus les mêmes notions de distance. Le bassin minier je suis persuadé que les travailleurs qui viennent à Lille tous les matins, vous en avez la moitié du Pas de Calais, qui ont acheté voilà des belles maisons à un prix très attractif. Et je pense que vous allez partager, il est préférable de développer les modes de transport en commun lourds, plutôt que la voiture. L'A1 aujourd'hui engorgée, regardez le nombre de voitures, de personnes qui sont toute seule sur l'A1 pour venir travailler à Lille. Alors sûr qu'il y a eu des trucs de co-voiturage etc mais même c'est saturé. Vous parliez tout à l'heure du problème du contournement, même chose il va se poser à un moment le contournement. Alors certes il a été poussé, poussé, poussé, il y a d'autres possibilités. C'est sûr je peux vous dire, je vais vous tranquilliser, parce que l'histoire de passer plus à l'ouest ça va coûter des milliards et aujourd'hui on n'a pas l'avance du premier million mais c'est encore une fois les générations futures, ils font ce qu'ils veulent, je tiens quand même à signaler que quand vous regardez le PLU, la réserve foncière sur le contournement pour



raccrocher par rapport à l'A22 existe toujours au niveau du PLU à Bondues, elle existe toujours, c'est sanctuarisé. On n'a pas les moyens financiers de le faire, mais au moins si dans vingt ans, dans trente ans ou dans quarante ans nos petits enfants se rendent compte qu'il faut faire quelque chose, excusez-moi faut pas être sincère, mais quand vous voyez un petit peu là, c'est ce que je disais tout à l'heure avec les intempéries de ces derniers jours, mais même là encore aujourd'hui, nous sommes dans la thrombose Lilloise, c'est impossible de rouler. Tous les camions qui viennent de l'A25 sont obligés de passer par Lille, tous ceux qui viennent de l'A22 sont obligés de passer par Lille, tous ceux qui prennent l'A1 sont obligés de passer par Lille, c'est de la connerie et pourtant vous avez toute la façade littorale avec le port de Dunkerque, il y a la moitié des camions qui veulent aller en Belgique, ils ne veulent pas passer à Lille. S'ils vont à Paris, ils sont obligés de passer par Lille. Vous regardez sur la voie rapide urbaine de temps en temps c'est la file de camions, de temps en temps il y a une voiture entre deux camions.

M. COMPERE : Je suis entièrement d'accord, la voie de réseau express va coûter autant qu'une amélioration du réseau, c'est une folie c'est tout, une folie de quelques personnes qui veulent faire du neuf en extérieur justement pour pouvoir au gouvernement dire « c'est moi qui l'ai fait » au lieu de moderniser ce qui est existant, ça coûtera moins cher.

M. le MAIRE : Mais vous savez, il n'est pas interdit de réfléchir, après c'est le problème des moyens financiers. Sur le réseau express c'est plusieurs centaines de millions d'euros, voilà la réalité, on est au-delà du milliard, voilà encore plus la réalité. On connaît tous les problèmes financiers du principal financeur qui s'appelle la MEL. Si elle n'a pas les collectivités à ses côtés, si elle n'a pas l'Etat à ses côtés elle aura du mal à le financer seul. Aujourd'hui l'Etat, je ne vous décris pas l'Etat ses possibilités financières, celles du Département je ne vous dis même pas il était en dépôt de bilan et la Région c'est pas folichon : je ne vais vous donner qu'un chiffre, c'est ce qu'on appelle les MAD les mesures antérieurement décidées, il y en a pour plus de deux milliards, deux milliards d'euros de MAD, deux milliards. C'est-à-dire que il y a eu des mesures qui ont été prises et aujourd'hui vous ne pouvez plus déroger à ces mesures, du style on a signé pour refaire des lycées, les lycées ils sont en cours, les projets sont lancés donc vous ne pouvez pas dire stop, les entreprises elles sont occupées à construire et même chose sur d'autres projets structurants peut être comme le canal Seine Nord mais aussi le port de Calais, donc ça grève légèrement les possibilités financières. Et on ouvre le débat, la preuve en est c'est qu'il y a eu débat à ce sujet ne serait-ce que les prémices d'un débat. Voilà sur ça on n'a rien à adopter c'était simplement la prise en compte du débat.

#### Questions diverses :

M. le MAIRE : J'ai eu deux questions, une première question du groupe Mouvaux avec Vous, je vous lis la question « ville associée ou ville nouvelle : Monsieur le Maire, notre groupe a découvert dans la presse que la fusion ou l'association de notre commune Mouvaux avec Tourcoing, Roncq et Neuville-en-Ferrain semble être d'actualité, voire déjà actée ou tout au moins bien engagée en négociations. Pourquoi n'envisager cette fusion qu'avec Tourcoing, Roncq et Neuville-en-Ferrain et non avec Wasquehal, Marcq-en-Baroeul ou Croix, villes dont la sociologie et le nombre d'habitants sont plus proches de ceux de Mouvaux ? Par ailleurs, nous constatons qu'une fois de plus l'équipe municipale ne correspond pour vous qu'à l'équipe majoritaire, preuve s'il en était besoin de votre conception de la démocratie ! Nous vous demandons de faire connaître à l'ensemble du conseil municipal, mais également à l'ensemble de la population Mouvalloise, les raisons sincères qui ont amené à participer à ces négociations et les avantages et inconvénients de cette procédure. Qu'est-ce que Mouvaux va y gagner et que va-t-elle perdre ? A quel point en est le processus ? Comment sera prise la décision ? Les élus de Mouvaux avec Vous. » Voilà, si vous avez lu ou découvert cela dans la presse, il fallait aller jusqu'au bout de l'article de presse parce que j'ai répondu, il me semble, à beaucoup d'interrogations. Pourquoi y a-t-il ce débat d'un seul coup, parce qu'il y a une loi qui a été votée en 2015 qui s'appelle la loi dite des communes nouvelles. Cette loi précise, c'est une loi qui est ancienne qui vient de 2010 mais il n'y avait pas on va dire de carotte, là en 2015 l'Etat remet au goût du jour cette loi en mettant une incitation financière intéressante, c'est-à-dire trois années suivantes de DGF cumulées. Bon, pourquoi pas. La loi améliore aussi la loi dite Marcellin de 1971, améliore entre guillemets. La loi Marcellin était la loi dite des communes associées, deux exemples qu'on connaît bien ici, Lille-Hellemmes et Lille-Lomme, c'était l'ancienne loi Marcellin donc ce sont des communes associées. Là c'est la fusion de communes, la sémantique est différente, association et fusion. Donc j'ai analysé la loi, je la connais même presque par cœur, il n'est pas interdit de réfléchir et j'en ai bien sûr discuté avec les membres de mon équipe, j'en ai discuté avec mes collègues, vous avez oublié Bondues aussi parce que vous n'avez pas cité Bondues, j'en ai discuté avec mes collègues, le Maire de Tourcoing a pris à sa charge une réflexion plus approfondie parce qu'il faut parler de choses concrètes, qu'est-ce que ça donne financièrement exactement ? Quels sont les plus, quels sont les moins ? Voilà, donc aujourd'hui on met des plus, on met des moins. Si vous avez bien lu l'article, j'ai pesé tous mes mots, vous devez vous imaginer que je suis parti d'un constat, on peut dire que c'est un mariage, mariage d'argent et il n'y a pas que ça, il faut un mariage de raison et il faut un mariage aussi d'amour, il faut un peu de tout. La contribution financière à Mouvaux, je l'ai dit dans la presse, avec Benjamin nous avons fait l'étude, on ne gagne pas grand-chose pour ne pas dire rien. Donc déjà il y a interrogation, après on se met dans un contexte en disant tiens c'est vrai peut être que si on est plus, on peut être plus fort donc on regarde les possibilités, les mutualisations de services également, les transferts de populations, aussi l'urbanisme parce qu'au fil des années on ne peut pas dire que, si on parle de Tourcoing avec Mouvaux, comme Roncq, l'on ait fait en sorte que les villes se rapprochent. L'A 22 est une coupure urbaine, l'A 22 nous coupe complètement de Roncq. Le boulevard Einstein, ce que j'ai dit dans la presse, le boulevard Einstein deux fois deux voies avec un terre-plein central, ça coupe un peu deux territoires. La voie rapide urbaine a coupé le Blanc Seau en deux, c'est une constatation. Il y a le Blanc Seau côté Mouvaux et le Blanc Seau côté Tourcoing voilà. Donc on se pose la question et voilà, il n'est pas interdit de réfléchir. Rien n'est acté, je dis bien rien n'est acté et c'est le Conseil Municipal, donc c'est vous tous, voilà. Si je juge opportun, je dirais, qu'il y a lieu de le mettre à l'ordre du jour c'est-à-dire d'aller plus loin, je le mettrai à l'ordre du jour, si il n'est pas opportun je ne le mettrai pas à l'ordre du jour, voilà. Parce que, comme vous, j'aurai fait une analyse fine en disant voilà, on n'a pas intérêt à y aller ou on a intérêt à y aller, si on n'a pas intérêt à y aller, je ne vais pas faire une réunion du conseil en disant on n'a pas intérêt à y aller, si on a intérêt à y aller on en discutera et il y aura débat sur ce sujet. Je suis président d'un SIVOM qui s'appelle le SIVOM Centre Métropole dont j'ai beaucoup d'attaches avec Marcq-en-Baroeul, n'est-ce pas ma vice-présidente qui est là et monsieur le représentant du comité syndical, d'ailleurs on a un comité demain. On fait de très belles choses, donc je connais bien et je travaille bien avec le Maire de Wasquehal, le Maire de Marcq-en-Baroeul, et aussi avec Bondues, avec un clin d'œil parce que, avec le Maire de Bondues, je travaille beaucoup, que ce soit sur des questions de sécurité mais aussi parce que bon j'aime bien échanger avec Patrick DELBARRE. On a aussi une population qui échange beaucoup, les Bonduois avec les Mouvallois il y a beaucoup d'interconnexions, il y a des familles qui habitent Mouvaux et puis le fils qui habite à Bondues et puis des familles qui habitent Bondues et le fils qui habite à Mouvaux. Alors pourquoi aussi c'est venu, il ne faut pas se le cacher, je suis persuadé que si la Mairie de Tourcoing avait été dans la continuité de gestion du parti socialiste, je ne me serais jamais permis de réfléchir. Tourcoing est une ville qui est sinistrée, par des erreurs politiques, et là on a la chance d'avoir un Maire qui est dynamique et qui veut faire quelque chose de cette ville. Alors moi j'écoute, je regarde et j'attends et il a tout mon soutien pour ses démarches au niveau de sa ville. Alors après, il convient de prendre en compte tous les paramètres, et un paramètre qui est important aussi, c'est le paramètre de la population. Moi si j'ai une levée de bouclier des Mouvallois qui disent mais Monsieur le Maire vous êtes fou ou quoi, je n'irai pas, je ne suis pas fou. Donc aujourd'hui il n'est pas interdit de réfléchir pour donner de l'argumentation, bon je suis un peu faible parce que sur le mariage d'argent, on a rien à gagner, je suis un peu faible sur cet argument. Après je vais quand même vous ouvrir les yeux, en 1989 le parti socialiste est venu en gestion, c'est Monsieur BALDUYCK qui est devenu Maire de Tourcoing, avec tout le respect que je dois à Monsieur BALDUYCK. Avant c'était Monsieur Stéphane DERMAUX mais Monsieur Jean RICHMOND qui était mon prédécesseur avec Monsieur Stéphane DERMAUX, ils ne partaient pas ensemble en vacances. Monsieur BALDUYCK et Jean RICHMOND étaient bien copains mais ils ne partaient toujours pas en vacances ensemble. Le seul petit hic c'est que quand moi je suis arrivé Maire en 2008, la corbeille du mariage était un peu envenimée pour la simple et bonne raison c'est que j'ai hérité de la ZAC des Peupliers. La première chose qu'on m'a demandée, comme signe de bienvenue et de cadeau de bienvenue, la ville de Tourcoing m'a dit Monsieur le Maire vous nous devez un million et demi et puis ils ont été tellement sympathiques que trois mois après ils m'ont envoyé l'huissier. Et six mois après ils m'ont envoyé le Trésorier. Voilà, donc c'était un petit peu tendu. Qui plus est, moi jeune Maire, je suis allé voir Michel François DELANNOY pour pas le citer, en tendant la main en disant on a peut-être des choses à faire, voir ne serait-ce par exemple que sur le dossier de la fréquentation de la médiathèque, ils se sont rendu compte qu'il y avait quand même 30 % de Mouvallois. Première des choses boum, ils ont jeté les Mouvallois dehors. Donc voilà, ils ont jeté les Mouvallois on leur a dit, vous savez il y a une médiathèque qui est juste à l'autre bout de la rue qui s'appelle La Corderie à Marcq-en-Baroeul, vous pouvez aller de

l'autre côté c'est peut-être moins cher. Donc là il y a un nouveau Maire qui est plus sur des projets non pas de proximité mais sur des projets de développement, parce que franchement il y a à faire à Tourcoing. Tourcoing est dans un état, que ce soit en matière d'aménagement urbain et après de dynamique. Quand je regarde le cœur de ville de Tourcoing, le cœur d'une ville de près de 100 000 habitants, ça fait un peu froid dans le dos. J'étais et je suis client chez certains commerçants Tourquennois que je ne trouve pas ici à Mouvaux, et c'est avec un réel plaisir d'aller à Tourcoing. Bon, on va dire encore, vous l'avez connu, sous le mandat précédent, pour arriver dans le centre de Tourcoing on tournait en rond, c'est le cas de le dire. Il y a eu des petites erreurs qui ont été faites et qui ont flingué le commerce. Et derrière il y a des développements en matière d'aménagement urbain et de construction d'habitat. Je ne jette pas la pierre parce que c'est vrai que 2008, la crise immobilière a frappé et touché de plein fouet, 2008 et 2009 ont été des années terribles. On l'a vécu ici à Mouvaux, un territoire hyper attractif, avec des difficultés majeures alors vous imaginez des territoires qui sont légèrement paupérisés c'est plus que dramatique, c'est vrai que les promoteurs ont fui ces territoires. Donc voilà, j'en suis à cette réflexion-là avec mon équipe et je ne vous interdis surtout pas d'y réfléchir aussi de votre côté, je pense que vous avez dû aller sur internet et aller consulter la loi de 2015 pour l'analyser dans tous les sens, c'est ce que l'on fait.

J'ai une deuxième question qui est plus d'actualité, je la prends volontiers même si elle n'était pas dans les délais, donc toujours par le même groupe Mouvaux avec Vous : Je sais que je ne suis pas dans les temps réglementaires pour que vous répondiez à cette question au Conseil Municipal de ce soir mais il aurait fallu être devin pour vous la poser dans les temps, donc pouvez-vous nous faire un point sur les dégâts causés par les orages d'hier à Mouvaux, que ce soit au niveau des bâtiments municipaux ou chez les particuliers, est-ce que Mouvaux va être classée dans les catastrophes naturelles, quelles conditions faut-il réunir pour que cela puisse être fait, comment la ville peut-elle aider les particuliers si nécessaire ? Oui, il y a eu des conditions quelque peu exceptionnelles, bon je n'étais pas à Mouvaux, je suis rentré, mais j'ai suivi de très près, il y avait la sortie annuelle des aînés et j'étais donc en compagnie d'Ariane avec 300 aînés Mouvallois et nous étions en Flandres. Loin d'imaginer qu'ici c'était catastrophe, nous n'avons pas eu une goutte de pluie et le soleil perçait et nous recevions des photos où il y avait ça d'eau. Donc je suis parti rapidement pour arriver ici sur place, c'est vrai que j'étais un peu surpris, arrivé à Bailleul, un mur d'eau. Et puis c'est marrant, pour la première fois sur l'autoroute j'avais des pompiers devant et derrière partout qui arrivaient en urgence sur Lille parce que ça appelait dans tous les sens et je pense que toutes les casernes de Bailleul et autres étaient appelées en renfort. Donc conditions exceptionnelles, vous avez vu les précipitations, exceptionnelles, on peut voir que Mouvaux ne s'en sort pas si mal par rapport à des communes voisines qui ont eu plus d'un mètre d'eau et qui d'habitude ont très peu d'eau. Les images à la une des gros quotidiens de la Voix du Nord ou de Nord Eclair sont assez historiques. C'est tout juste si on ne voyait pas les canoës kayak à Saint André ou dans certains quartiers de Tourcoing. Alors, pour faire un point rapide sur les bâtiments publics, je ne vais pas vous cacher que Lucie Aubrac a morflé, il y a eu de nombreuses fuites comme prévu ce qui est logique mais il n'y a pas eu que Lucie Aubrac, il y a eu aussi Saint Exupéry primaire où il y a eu une fuite qui a été localisée dans une classe et comme il y a eu beaucoup d'intempéries on va devoir agir dans ce cas-là. Même chose à Bercker, il y a eu une petite fuite à un dôme. On a eu quelques infiltrations qui ont été remarquées à l'espace Noëlle Dewavrin mais infimes. Bon il y a eu le parking Pasteur qui a été inondé en partie mais bon résorbé assez rapidement. Le parc du Hautmont où il y a eu quelques dégâts, vu que les précipitations arrivent dans le parc du Hautmont, la rivière, l'étang moyen, celui de derrière la Fermette, a débordé et puis tout le petit parking à côté de la Fermette a été inondé. Il y a eu également donc des montées sur certaines parties notamment avec les ruissellements des eaux avec le dénivelé, cela a créé des sortes de rigoles mais dans l'ensemble rien de grave. Il y a eu un peu plus complexe avec des inondations à la maison de retraite, on a dû prendre des mesures cette nuit où il y a eu des chambres qui ont été évacuées et les personnes ont essayé de dormir dans la salle principale, mais bon encore une fois, je peux dire c'était mineur, il n'y a pas d'eau aux pieds, qui plus est la maison de retraite est en hauteur mais les caves étaient un peu inondées. Il y a eu aussi plusieurs voies publiques qui ont été concernées, toutes les voies où il y a un creux, chaque fois qu'il y a une voie où il y a eu une cuvette. Donc il y a la rue Faidherbe, juste sur la cuvette en bas de la rue Faidherbe avec la jonction du carrefour de l'Épinette et la rue Moquet, là dans le coin. Il y a eu aussi la cuvette de la rue Mirabeau, la rue de Wasquehal mais là c'était autre chose, c'est les avaloirs d'ailleurs le Département passait là tout de suite aujourd'hui avec un appareil pour retirer toutes les herbes folles dans le caniveau. J'ai écrit en son temps au Président du Département en disant attention vous avez de l'herbe folle qui pousse dans les caniveaux, si il y a une forte pluie, l'herbe va détourner et ça inonde le grand boulevard et au-delà de l'aspect il y a les avaloirs et avec l'herbe qui pousse devant, il y a les détritiques qui bouchent l'avaloir. C'est pour ça qu'il y avait aussi ce matin une action au niveau du Département là pour regarder tous les avaloirs du grand boulevard parce qu'il y a eu des inondations sur le grand boulevard liées uniquement à un manque d'entretien, voilà la réalité. Puis il y a eu aussi la rue de Tourcoing, c'est classique, juste en face du poste EDF, la cuvette, avec tous les travaux que l'on a fait. On a changé les collecteurs, il y a eu 600 000.00 euros de travaux, il y a le bassin de rétention en dessous de l'aire de jeux Ville de Halle, qui a été construit. Mais bon là les conditions étaient exceptionnelles. Donc il y a eu quelques habitants dans la cuvette qui ont vu une partie de leur habitation inondée. Voilà pour l'état des dégâts, bien sûr il a pu y en avoir ici ou là mais je n'en ai pas connaissance, des inondations de caves mais bon à Mouvaux ça a été extrêmement limité par rapport à certaines villes voisines où ça été plus corsé. Donc sur l'état de catastrophe naturelle, nous sommes avec Monsieur le DGS en vigilance, déjà d'une part je n'ai eu aucune demande de particulier pour l'état de catastrophe naturelle donc ça veut dire qu'il n'y a pas de gros dégâts. On est en vigilance avec les communes voisines notamment qui ont plus souffert c'est Bondues et Tourcoing. Si Bondues et Tourcoing demandent la catastrophe naturelle on va s'associer à leurs côtés ce qui est tout à fait évident, mais la demande est faite par la ville, c'est le Préfet qui décide et surtout le Gouvernement et l'Etat, et l'Etat il ne le fait pas comme ça, parce que la catastrophe naturelle signifie que l'Etat prend une partie en charge, voilà la réalité. Donc l'Etat il rechigne parce qu'il va devoir payer. Comme déjà l'Etat va devoir payer près d'un milliard sur les grosses catastrophes naturelles qui ont eu lieu notamment sur la région Ile de France, mais si ils demandent à le faire, nous le ferons. Au niveau des riverains nous n'avons pas eu de demandes particulières de riverains pour une aide, mais il est évident, Monsieur ROOS est là dans la salle, que nous réagissons au quart de tour, si il y avait eu un riverain pour une raison X, Y ou Z, pour lequel nous aurions pu apporter un soutien, nous l'aurions fait facilement. La première des choses, et c'est vrai que les pauvres pompiers ils ont eu fort à faire, on appelle les pompiers d'abord mais les pompiers ils n'ont pas 50 000 pompes et ce qu'on demande, la première des choses c'est de pomper l'eau voilà. Donc les pompiers interviennent par ordre de priorité et l'ordre de priorité, au regard de la situation Mouvalloise qui n'était pas forcément critique, ils ont été plutôt axés sur les secteurs que j'ai évoqué. Les services ont été en alerte, tout comme les élus. Sur nos bâtiments municipaux on ne va pas faire agir les assurances, parce que vous savez, c'est comme toutes choses, vous pouvez agir quand vous avez des dégâts sinon vous avez toujours une franchise quelque part ou un article qui précise que, n'est-ce pas Monsieur l'assureur ? Il y a toujours quelque chose. Je mets le cas particulier de Lucie Aubrac sur le côté, avec le contentieux qui nous lie depuis de très nombreuses années. On va dire à Lucie Aubrac, on n'est plus à une goutte d'eau près. Mais sur les autres bâtiments, alors par contre il n'y a rien à Coubertin, il y a rien ? Parce que Coubertin, les infiltrations avec le toit en aluminium c'est aussi depuis 2008, ça y allait. Donc on avait le mur des lamentations dans la salle d'escrime, ceux qui connaissent, quand il y avait un gros orage ben on voyait tout de suite il pleuvait le long du mur. Bon ça allait, il ne pleuvait pas dans la salle mais il pleuvait le long du mur. Le petit hic c'est que quand on fait de l'escrime il y a des touches électriques et que l'eau s'infiltrait en dessous des plaques, donc quand on faisait une touche on voyait tout de suite le bonhomme il s'allumait. Voilà, j'espère que j'ai répondu à votre question et n'hésitez pas s'il y a des particuliers qui ont eu de gros dégâts, qu'ils se rapprochent des services en Mairie.

## **CARNET**

J'ai transmis en votre nom et au nom du Conseil Municipal, nos sincères condoléances à la famille de Madame Marcelle CAULLIEZ BOULANGER décédée le 30 mai 2016 et qui avait été conseillère municipale de 1971 à 1977 et adjointe aux Affaires sociales de 1977 à 1983.

## **AGENDA**

Jeudi 9 juin à 17h, salle du Conseil : Assemblée Générale du COS  
Samedi 11 et dimanche 12 juin, salle Bercker : Festival de théâtre du CATM  
Dimanche 12 juin, de 8h à 13h, rues Prévost et de l'Isle : Vide-greniers des Francs organisé par l'Association Parlons Francs  
Mardi 14 juin  
De 9h à 12h, complexe sportif, Mouv'Olympiades – Elèves des classes de CM1 des écoles publiques invités par les élèves de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> du collège  
A partir de 18h30, cour du RAMI : Fête des familles du service Petite enfance  
Vendredi 17 juin à 18h30, salle du Conseil : Assemblée plénière du CMJ  
Samedi 18 juin à 10h45, parc de l'hôtel de ville : Rassemblement organisé à l'occasion de l'Appel du Général de Gaulle  
Mardi 21 juin, 18h30, auditorium : Dans le cadre de la Fête de la Musique, concert de guitares du CATM  
Mardi 21 juin, 19h30, salle Rougé du complexe sportif : Remise de ceinture noire de judo  
Mercredi 22 et jeudi 23 juin, 17h30, auditorium : Dans le cadre de la Fête de la Musique, concerts des classes d'éveil, des ensembles instrumentaux et de l'Orchestre d'Harmonie de Mouvaux  
Jeudi 23 juin, 18h30, Salons de l'hôtel de ville : Défilé de l'école Mode et Couture  
Vendredi 24 juin à 20h30, auditorium : Dans le cadre de la Fête de la Musique, concerts des élèves de 3<sup>ème</sup> cycle  
Vendredi 1<sup>er</sup> juillet à 18h30, Salons de l'hôtel de ville : Cérémonie de départ en retraite des enseignants  
Mercredi 13 juillet, à partir de 17h30, Place du Cœur de ville : Fête nationale – Structures gonflables, stand maquillage, apéritif républicain, bal swing, spectacle de cirque contemporain, restauration...  
Jeudi 14 juillet de 7h à 14h, autour de l'église Saint-Germain : Braderie organisée par La Bourloire.  
Samedi 27 août, de 13h à 19h, complexe sportif : Festival Jeunesse  
Samedi 3 septembre, de 10h à 12h et de 14h à 18h, complexe sportif : Journée du Sport  
Dimanche 11 septembre, de 8h à 13h : Vide-greniers du Sacré-Cœur  
Prochains Conseils municipaux : mercredi 12 octobre et 7 décembre 2016

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 21h15.